

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME IV

(TOME XLIV DE LA COLLECTION)

3^e Livraison. — *Septembre 1878.*



NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1878

TABLE DES ARTICLES

	<i>Pages</i>
I. LES MISSIONS DU P. GODEFROY LOYER, DU COUVENT DE NOTRE-DAME DE BONNE-NOUVELLE DE RENNES, par M. S. Ropartz	164
II. CORRESPONDANCE DES BÉNÉDICTINS BRETONS, ET AUTRES DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS A LEURS TRAVAUX SUR L'HISTOIRE DE BRETAGNE (1688 à 1727), publiés par M. Arthur de la Borderie (suite).....	171
III. POÉSIE. — LE MORBIHAN, par M. l'abbé Max Nicol	192
IV. LE SEIGNEUR DE LA SICAUDAIS, nouvelle, par M. le comte de Saint-Jean	195
V. ÉTUDES SUR LA TERREUR. — LES NOYADES DE NANTES (suite), par M. Alfred Lallé	203
VI. ÉTUDES BIOGRAPHIQUES. — M. VANDIER, par M. Stéphane Halgan	215
VII. NOTICES ET COMPTES RENDUS. — <i>Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne</i> (2 ^e volume), de M. A. de Couffon de Kerdellech , par M. Eugène de la Gournerie . — <i>Cinquante jours en Italie</i> , de M. Georges Bastard : Préface, par M. H. Nudault de Buffon . — <i>La Maison du Cap</i> , nouvelle édition, de M. Hippolyte Violeau , par M. Eugène de Margerie . — <i>Fleurs de Bretagne</i> , poésies, de M. Émile Grimaud , par M. Victor Fournel . — M. BARTHÉLEMY POCQUET, par M. Arthur de la Borderie . — M. le président HENNAU. — M. le commandant GICQUEL DES TOUCHES.....	228
VIII. CHRONIQUE. — LE CONGRÈS BRETON D'AURAY, par M. Louis de Kerjean	240
IX. BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE....	248

LES MISSIONS DU P. GODEFROY LOYER

DU COUVENT DE NOTRE-DAME DE BONNE-NOUVELLE DE RENNES

Il n'était pas possible que la Bretagne, qui a fourni à la Marine tant d'hommes illustres depuis Jacques Cartier, n'eût pas fourni aux missions étrangères et des apôtres et des martyrs. La liste en serait longue, et mon but n'est pas de l'esquisser. Je voudrais seulement provoquer quelque compatriote à se livrer à cette étude qui, même au point de vue purement scientifique et littéraire, ne serait pas sans profit. Les relations de voyage laissées par les missionnaires bretons, dont quelques-unes sont inédites, dont trois ou quatre publiées aux XVII^e et XVIII^e siècles sont rarissimes, méritent à tous les points de vue d'être analysées et en partie reproduites. Calmes, observateurs, les voyageurs et les missionnaires bretons voient bien et racontent bien ce qu'ils ont vu. Le recueil si connu des *Lettres édifiantes et curieuses* a eu pour premier auteur et véritablement pour fondateur un jésuite breton, le P. Ch. Le Gobien, de Saint-Malo.

Je veux profiter de quelques jours de vacances pour présenter à mes compatriotes un petit volume in-12 que le hasard des ventes a fait tomber entre mes mains, ou plutôt pour leur présenter l'auteur de ce volume, dont voici le titre :

RELATION DU VOYAGE DU ROYAUME D'ISSINY, Côte-d'Or, pays de Guinée, en Afrique: la description du pays, les inclinations, les mœurs et la religion des habitans, avec ce qui s'y est passé de plus remarquable dans l'établissement que les François y ont fait, le tout exactement recueilli sur les lieux, par le R. P. Godefroy Loyer, préfet apostolique des missions des Frères prêcheurs aux côtes de Guinée en Afrique, religieux du couvent de Bonne-Nouvelle de Rennes, en Bretagne. — Paris, 1714. — Les approbations prouvent que le livre était écrit et terminé depuis quelques années déjà.

La *Biographie bretonne* mentionne, mais trop sommairement, le P. Loyer. Son livre nous apprend qu'il était né à Rennes. Le temps m'a manqué pour retrouver son acte de baptême et les renseignements sur le rang qu'occupait sa famille. Il entra fort jeune au couvent de Bonne-Nouvelle, et, malgré sa très-faible santé, il nourrissait le désir ardent de se consacrer aux missions. Il raconte que cette vocation lui fut inspirée dès l'enfance par la lecture du livre d'un autre Rennais, le P. Chevillard, qui était aussi religieux de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, et qui a publié à Rennes, en 1659, un ouvrage sur les missions d'Amérique, auxquelles il s'était consacré.

Peu d'années après avoir été ordonné prêtre à Rennes, le P. Loyer se rendit à Rome, et reçut du Père général des dominicains une obédience pour les missions d'Amérique. Il partit, lui huitième, de la Rochelle sur le navire de guerre le *Jersey*, qui escortait une flotte de quarante-six navires marchands, lesquels, après avoir été dispersés par une violente tempête, abordèrent successivement à la Martinique. Les missionnaires d'Amérique venaient d'être décimés par la fièvre jaune, que l'on appelait alors le mal de Siam. Le P. Loyer fut immédiatement envoyé à la Nouvelle-Grenade, dont les missionnaires, de l'ordre des capucins, étaient tous morts,

et qui était depuis six ou sept ans sans un seul prêtre. C'était le gouverneur de l'île, nommé M. de Gémosat, gentilhomme saintongeais, qui baptisait les enfants, enterrait les morts, faisait la prière dans l'église « et marioit ceux qui le désiroient être *par un contrat civil*. » Le mot est du P. Loyer lui-même, et s'écrivait un siècle avant la Révolution. Le P. Loyer resta deux ans et demi à la Nouvelle-Grenade, avec beaucoup de goût et avec beaucoup de succès, même auprès des Caraïbes, qui au début se saisirent de sa personne et se disposaient à le rôtir pour le manger, quand un d'entre eux, qui était chrétien, parvint à le sauver. Mais la guerre générale qui existait alors entre la France et toutes les puissances maritimes, fit qu'aucun navire ne put aborder la colonie pendant ces deux ans, de sorte que le vin pour célébrer les saints mystères vint à manquer absolument. Le missionnaire résolu, coûte que coûte, d'en aller chercher à la Martinique, et s'embarqua sur une petite corvette de flibustiers. Comme il abordait au mouillage, il fut mandé par M. Chabert, capitaine d'un vaisseau de Marseille, pour administrer les sacrements aux hommes de son équipage, atteints de la maladie de Siam. Le zélé missionnaire s'y rendit aussitôt; mais, vers les quatre heures du soir, il fut lui-même atteint et si violemment qu'on le crut mort, et qu'on se disposait à l'enterrer, ce qui se pratiquait sans délai, à cause de l'infection, quand il donna un signe de vie inattendu. Il guérit, et comme dans l'intervalle on avait envoyé des capucins à la Nouvelle-Grenade, le P. Caumels, préfet apostolique, le prit avec lui, pour l'amener à Saint-Domingue. Embarqués sur une barque brandebourgeoise, neutralisée par les puissances belligérantes, ils relâchèrent à Saint-Thomé, île danoise, où le P. Caumels mourut atteint de la terrible fièvre jaune, à laquelle le P. Loyer venait d'échapper. Au moment de mourir, le préfet apostolique recommanda à son compagnon, comme un legs suprême, la mission de Guinée, abandonnée depuis la mort du Père François et de ses compagnons. Ce legs fut accepté par le P. Loyer, ainsi que nous le dirons tout à l'heure.

Notre missionnaire eut la douleur de voir enterrer son préfet selon le rite luthérien que suivaient les Danois, et ne put obtenir

de lui faire des obsèques catholiques. Il en fut réduit à réciter tout bas les prières du Rituel, en accompagnant le convoi. Il gagna Saint-Domingue, fut chargé d'une cure au lieu nommé Cul-de-Sac, qu'il desservit pendant un an, et jusqu'à ce que sa santé, absolument délabrée, le forçât de revenir en France. Il se remit après plusieurs saisons aux eaux de Bourbon, et en l'année du jubilé, 1700, il se rendit pour la seconde fois à Rome, afin de se faire, conformément aux dernières volontés du P. Caumels, l'avocat des missions de Guinée auprès de la Congrégation de la Propagande. Non-seulement il réussit à émouvoir la Congrégation, mais Innocent XII voulut le recevoir en compagnie du Père général des Dominicains, et lui remit de sa main un décret daté du 13 septembre 1700, qui le nommait préfet apostolique des missions de Guinée.

La première mission sur laquelle fut attirée l'attention du P. Loyer était celle d'une peuplade nommée le royaume d'Issiny. Ce petit État avait été visité en 1687 par un missionnaire dominicain, le P. Gonzalves, natif du Puy. Le roi, nommé Zena, qui reçut fort bien les missionnaires, leur confia deux négillons, dont l'un nommé Aniaba était son propre fils, et l'autre, nommé Bauga, fils d'un copchère, c'est-à-dire d'un seigneur, pour les faire élever en France. Un des missionnaires, le P. Henry Cerisier, était demeuré à Issiny, et après quelques années de sainte vie, il y était mort sans avoir été remplacé.

En 1701, au moment où le P. Loyer se préparait à ses missions, Louis XIV avait décidé de renvoyer Aniaba dans son pays. Le christianisme et l'éducation française avaient à peine endormi les passions brutales du sang africain, et le P. Loyer raconte du jeune prince des traits d'ivrognerie et de sensualisme très-peu édifiants; néanmoins, quand le P. Loyer lui fut présenté, le négillon trouva moyen de lui faire un compliment très-civilisé, et dit en embrassant le moine « que sa joie était parfaite, puisqu'un religieux de Saint-Dominique l'ayant conduit idolâtre en France, il en voyoit un autre s'offrir de le reconduire chrétien en son pays. »

Le prince, le missionnaire, et le seul compagnon qu'il voulût emmener avant d'avoir su quelles ressources il pourrait trouver

dans ces pays, s'embarquèrent à la Rochelle le 18 avril 1701, sur le vaisseau du Roi, le *Poly*, commandé par le chevalier Damon, et qui partait pour servir d'escorte à deux forts négriers de la Compagnie des Indes, qui devaient le rejoindre à *Groas*. Assaillis par une violente tempête, par le travers du cap Finistère, les trois navires furent séparés, à moitié désemparés et en si grand danger que l'un des négriers, l'*Impudent*, dut jeter à la mer les farines, les légumes et les planches que l'on voulait utiliser pour le premier établissement des missionnaires dans le royaume paternel d'Aniaba. Après avoir couru un autre danger non moins redoutable, celui d'être capturés par des pirates, toutes les poudres ayant été mouillées par la tempête, les trois vaisseaux se retrouvèrent aux Canaries, et s'arrêtèrent à *Santa-Cruz* pour se refaire et se ravitailler. Ils reprirent la mer le 10 mai et arrivèrent à Gorée le 19. M. Damon, le prince Aniaba, Bauga, et les missionnaires, abordèrent enfin, le 25 juin, à Takuechue, la première ville du peu célèbre royaume d'Issiny.

Le journal qu'a rédigé le P. Loyer de cette longue traversée est rempli de remarques et d'observations fort curieuses sur la religion, les mœurs, et l'histoire naturelle de l'Afrique. Malgré les incontestables progrès de la géologie, de la zoologie et de la botanique, depuis un siècle, les pages rapides et naïves du missionnaire se lisent avec plaisir; il y a, par-ci par-là, des traits originaux que n'eussent point dédaignés les humoristes du XVI^e siècle; je cite en passant cette étymologie du nom du *requin*, « ainsi nommé, ce me semble, dit notre auteur, parce que lorsqu'un homme en mer en aperçoit venir à lui, il peut bien dire son *requiem*; car il n'échappera pas à sa fureur ¹. » Mais je ne dois pas m'attarder, et je reviens à l'histoire spéciale de la mission et du fort d'Issiny.

Le pays d'Issiny avait alors pour roi le capitaine Akafini, qui avait succédé au père d'Aniaba, le roi Zena. Akafini reçut les Français à merveille et leur permit de bâtir un fort dans son pays,

¹ Cette étymologie a été attribuée à Roquefort par Bonillet, qui dit en copiant presque littéralement notre dominicain. « *Requin*, mot formé, selon Roquefort, par corruption du latin *Requies*, parce que l'attaque de ce poisson ne laisse aucun espoir et qu'il n'y a plus qu'à chanter un *Requiem* pour l'âme de la victime. »

à l'endroit qui leur conviendrait le mieux. On choisit une presqu'île, à trois lieues au delà de Takuechue. Le capitaine Yamoke, frère du roi, vint en mettre les Français en possession en coupant une branche d'arbre, qu'il ficha en terre et que tous les Français vinrent toucher, tandis que le nègre proclamait à haute voix qu'au nom du roi Akafini et de toute la nation, il donnait cette terre et la livrait à la France pour y bâtir une forteresse et en faire ce que les Français jugeraient à propos. C'était dans leurs mœurs, n'ayant pas l'usage de l'écriture, le contrat le plus solennel possible.

J'ai dit qu'Akafini avait succédé à Zena. A ce propos, le P. Loyer nous apprend que la loi nègre n'admettait pas l'hérédité des enfants, mais celle des plus proches collatéraux, aussi bien pour la couronne que pour les biens particuliers, de sorte qu'un père ne laissait légalement rien ou presque rien à ses fils et transmettait toute sa richesse ostensible à son frère ou à son cousin. Cette dérogation à l'hérédité naturelle des races japhétique et sémitique mérite bien d'être signalée.

Du reste, le royaume d'Akafini n'était pas beaucoup plus étendu qu'un de nos plus petits cantons. Il ne comprenait, en fait, que le littoral de la mer, et ne datait que de 1620; environ à quelques kilomètres au delà, et tout le long du fleuve, il y avait une population de pêcheurs, refoulée par l'invasion des marchands issyniens; plus avant dans les terres, une peuplade de nègres agriculteurs constitués en république, population relativement autochtone, et qui n'avait de relations qu'avec les pêcheurs.

Dans toute cette agglomération, l'aristocratie était musulmane, très-fortement engagée, par ses prêtres eux-mêmes, dans le félicisme; le peuple était mêlé d'idolâtres et de chrétiens, instruits, dès le XVI^e siècle, par les missionnaires portugais. Trois vices dominaient, et non pas trois des moindres: l'ivrognerie, le vol et la plus bestiale immoralité.

Le roi Akafini était un beau vieillard de soixante-dix ans, intelligent, ami sincère des Français, mais commerçant par dessus tout, et avare plus qu'aucun de ses sujets. Je veux relater ici la réception solennelle qu'il fit aux officiers français et aux missionnaires. Le

lieu, qui avait été donné aux Français pour leur établissement, était séparé de la résidence royale par la rivière. Le roi envoya le capitaine Emond, son neveu, pour conduire les étrangers dans un grand canot, au son de tambours faits d'un tronc de bambou recouvert d'une oreille d'éléphant, et de trompettes qui n'étaient autres que la défense des mêmes éléphants, « qui faisoient un si grand tintamarre qu'il étoit difficile de s'entendre. » Les étrangers furent introduits dans la salle d'audience, après avoir traversé une double haie de soldats, armés de fusils européens. Cette salle d'audience étoit « une espèce de petite halle ou grange, bâtie de roseaux et couverte de feuilles de palmiers. » Le trône du roi étoit un lit à quatre colonnes torses, acheté des Anglais, et en fort piètre état, mais recouvert de trois ou quatre belles peaux de tigre. Le roi, assis sur ce divan, fumait gravement dans une pipe immense; « c'est parmi eux la contenance la plus noble. Il étoit nu, à la réserve d'une paigne de coton blanc rayée de bleu, qui couvroit ce que la pudeur oblige de cacher. Il avoit un chapeau noir brodé d'argent, avec une plume blanche dessus, à la française, et sa barbe grise étoit cordelée en vingt petites tresses, qui étoient enfilées en soixante morceaux de pierres d'aigris, percées, rondes et languettes. Cet aigris est une espèce de pierre précieuse, que l'on trouve parmi eux, et qui n'a ni beauté, ni éclat. Elle est de couleur bleue verdâtre, et ressemble à de la rassade de verre; mais ils l'estiment tant qu'ils la pèsent contre l'or à grand poids. » A ce compte, ce que le roi porte à sa barbe vaut plus de mille écus. « A côté du roi sur ce même trône, mais tant soit peu en arrière, étoient assises ses deux femmes favorites, qui portoient chacune sur leurs épaules un large sabre, à poignée d'or, d'où pendoit la figure d'un crâne de brebis d'or, gros comme nature au plus. Sur le fourreau, il y avoit une grosse coquille de même autour de laquelle étoit enfilée une centaine de dents de tigre, qu'elles avoient percées. Ces deux femmes étoient ornées de grands colliers d'or, de brasselets de même, et de grandes plaques d'or en forme de mammelles, qui par le moyen d'une chaînette de même leur descendoient sur le sein. Leurs cheveux étoient lassés de quantité de petits ouvrages d'or, mais elles n'étoient vêtues, non

plus que toutes les autres, que d'une paigne de coton, qui leur ceignoit les reins. Derrière ces deux premières, il y en avoit six autres sur le même trône, mais debout, qui étoient revêtues de menilles d'or, de petites plaques et d'autres ouvrages, mais non pas si richement que les premières. Chacune d'elles est destinée à porter quelque chose qui soit à l'usage du roi. L'une lui porte sa pipe, et n'a pas d'autre occupation; l'autre son verre, l'autre une petite bouteille d'eau-de-vie, dont il est fort amateur, etc. »

Ce fragment donnera une idée de ce qu'il y a de véritablement bien dit dans le style toujours aisé et quelquefois naïf du P. Loyer. En lisant ces livres, que des Bretons oubliés ont multipliés depuis le XVI^e siècle, comme en parcourant les livres assez nombreux que des étrangers ont publiés à la même époque sur la Bretagne, je me prends toujours à regretter que les chefs d'établissements, chez nous si pleins de zèle et d'intelligence, ne s'entendent pas pour faire réimprimer ces *introuvables*, et remplacer, entre les mains des étudiants bretons, qui apprendraient enfin à connaître leurs ancêtres, ces fadaises qui ne sont ni du roman, ni de l'histoire, ni de la science, et que reproduisent sans fin les librairies soi-disant catholiques!

Les Français commencèrent immédiatement la construction de leur fort; M. Daunou y laissa huit pièces de canon de huit livres de balle et quelques pierriers, et quitta cette petite colonie en promettant de revenir, avec des approvisionnements et des renforts, tant pour les soldats que pour les missionnaires, au bout de six mois.

Il ne revint pas, pour des motifs que le P. Loyer ne fait pas connaître. Les Français, à court de vivres et de munitions, eurent à se défendre d'abord contre les peuplades voisines, puis, chose plus grave, à la fin de 1702, contre les Hollandais de Saint-Georges de la Mine. Ils vinrent, le 13 novembre, avec quatre vaisseaux de guerre, et persuadés que les nègres abandonneraient les Français à la première attaque, ils bombardèrent avec acharnement le petit fort en bois, qui ne fut pas atteint et qui leur répondit, tant qu'il resta de la poudre, avec un succès tel que le vaisseau amiral fut

criblé, et que Guillaume de Palme, le gouverneur de Saint-Georges, qui dirigeait lui-même l'attaque, eut la cuisse cassée d'un boulet. Mais la poudre vint à manquer complètement aux Français qui cessèrent leur feu. Ce que voyant, les Hollandais jetèrent cinquante hommes dans six canots, qui ramèrent vers le fort, et descendirent. Mais les nègres, ayant à leur tête Yamoke et Emond, s'étaient embusqués dans un petit bois dont ils tombèrent à l'improviste sur les Hollandais, qu'ils massacrèrent sans merci, sauf huit ou neuf hommes qui coururent au fort et se rendirent aux Français. Cet échec déconcerta les Hollandais qui mirent à la voile et s'éloignèrent. Le fils aîné du roi avait été tué. Quant à Aniaba, malgré ce que son éducation européenne et les exemples de Louis XIV devaient lui inspirer de courage, il ne parut au fort que le surlendemain.

Au mois de mars 1703, le P. Loyer, envoyé en Europe par la nécessité de parer à une situation que chaque retard des navires français rendait plus intolérable, s'embarqua au mois de mars 1703, à bord d'un négrier portugais qui allait en Amérique. Ce bateau ne valait rien; il coula en pleine mer, perdit toute sa cargaison d'esclaves. Neuf hommes de l'équipage, et deux passagers français, dont le P. Loyer, furent recueillis par un autre navire portugais, qui, après avoir touché à Saint-Thomé, débarqua le missionnaire au Brésil, dans la baie de Tous-les-Saints.

Le pauvre religieux était épuisé par les émotions du naufrage et par les privations de tout bien-être, à bord de ces négriers. Il fut frappé de paralysie, si bien qu'on le crut perdu. La nouvelle s'en répandit en Europe, et, le 13 mars 1705, une circulaire du provincial des dominicains annonçait à tous les couvents de l'ordre que le P. Loyer était mort au Brésil. C'était précisément le moment où, après un an de souffrances et grâce aux bons soins du consul français, il recouvrait la santé. Il s'embarqua sur le premier navire en partance pour l'Europe et au mois d'août 1705, il était à Lisbonne. Mais le Portugal était en guerre avec la France. Il fallut prendre la route de terre, avec un passeport que le roi de Portugal accorda. Le missionnaire traversa l'Espagne, fit ses dévotions à Saint-Jacques de Compostelle et vint, au bout d'un an, s'embarquer à la Corogne,

sur un vaisseau du port de Nantes, qui fut pris par un corsaire de Flessingue le lendemain de son départ de la Corogne. Notre missionnaire trouva encore moyen de s'évader sur une petite barque de pêcheurs, qui passa à portée avant que les corsaires eussent abordé le navire nantais, dont le capitaine, nommé Lingard, avait été tué dès les premières balles. Il rentra, par terre, en France, après un voyage qui avait duré plus de trois ans, avec toutes les péripéties que nous racontons sommairement.

Sa santé était absolument délabrée; un voyage aux eaux de Bourbon ne lui rendit pas la force nécessaire pour essayer de nouvelles missions. Il se renferma dans son couvent de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et y mourut, après avoir rédigé son intéressant petit livre, à une date que je ne puis préciser, l'obituaire de Bonne-Nouvelle étant adiré.

Le P. Loyer apprit, à son arrivée en France, que sa chère mission d'Issiny avait été abandonnée par les Français. Le P. Villard, son compagnon, qui était revenu avant lui à son couvent de Chambéry, lui en écrivit les détails. Il était arrivé enfin une flotille française, composée de trois navires marchands et d'un navire de guerre, commandé par M. de Grosbois, qui non-seulement refusa de se mettre en rapports avec le roi et de lui faire les présents d'usage, mais exigea absolument, soit qu'il agit d'après les ordres du ministre, soit qu'il suivit sa propre inspiration, que le fort fût abandonné et que tous les Français qu'y avait laissés le chevalier Damon, montassent à son bord, sans même leur laisser le temps de prendre leurs hardes et leurs meubles.

Ainsi finit tristement cette tentative de colonie et de mission, qui s'était annoncée sous de si heureux auspices. Les cartes de géographie elles-mêmes n'ont pas conservé le nom de ce petit royaume d'Issiny, qui ne survit que dans le livre oublié du P. Loyer.

S. ROPARTZ.

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS BRETONS*

LXIV

DÉLIBÉRATION DES ETATS DE BRETAGNE ¹.

(Vannes, 9 novembre 1703.)

Du vendredi 9^e novembre 1703, 8 h. du matin.

Monseigneur l'évesque de Vannes

Monseigneur le duc de Rohan

Monsieur le sénéchal de Vannes ².

M^r le Procureur general syndic a remontré que les Peres Benedictins qui ont travaillé à l'Histoire de Bretagne luy ont envoyé un memoire ³, par lequel ils representent qu'ils en ont entrepris la composition sur l'assurance que leur donnèrent Messieurs des Etats, aux années 1689 et 1693, de pourvoir à la

* Voir la livraison d'août 1878, pp. 132-150.

¹ Archives d'Ille-et-Vilaine, Registre des délibérations des États de Bretagne, tenue de 1703, à Vannes.

² Ce sont les présidents des trois Ordres, nommés, selon l'usage, en tête du procès-verbal de la séance.

³ C'est le mémoire de Lobineau, du 20 septembre 1703, imprimé ci-dessus sous le n^o LXI.

depençe qu'un si grand ouvrage demandoit. Ils y ont travaillé pendant quatorze à quinze ans consecutifs avec des recherches incroyables et une exactitude laborieuse, et sont enfin venus à bout de ce long et penible travail, qu'ils ont mis en état de paroistre, pourveu que les Etats en favorisent le succès par le remboursement de la depençe qui a esté faite et en fournissant aux frais de l'impression, graveure et relieure. Qu'à cet effet lesdits religieux ont donné le memoire de la depençe par eux faite jusqu'à ce jour, qu'ils font monter à 4.537 livres 10 sols. Sur quoy les Etats n'ayant payé que 1.000 livres seulement, il leur est encore deub 3.537 livres 10 sols de reste. Et qu'à l'égard des frais pour l'impression de l'Histoire en deux volumes in-folio de 225 feuilles chacun, l'un en caractere de saint-augustin et l'autre en caractere de petit cicero, et pour la graveure, outre celle du portrait de Son Altesse Serenissime M^{rs} le Comte de Toulouze, qui a permis que le livre luy soit dedié, ceux d'Allain Fergent, d'Ermengarde, de Jean IV, de Jean V, de Pierre II, de Françoise d'Amboise et d'Artur III, les tombeaux de Pierre Mauclerc, de Jean I^{er}, d'Artur II, de Jean IV, des conestables du Guesclin, Clisson et de Richemont, de François II et d'Yolande de Dreux, le buste de la royne Anne, 400 sceaux dont il y en a 67 de quatre pouces de diamètre, 149 de deux pouces, le reste plus petit, et une vignette pour l'épître dedicatoire, le tout en papier carré d'Auvergne, ils ne trouvent point de libraires qui se veuillent charger de cette entreprise à moins de 14.000 livres pour les trois cinquiemes de la depençe totale, les deux autres cinquiemes restans pour le compte de l'imprimeur, lequel, en faveur des 14.000 livres qu'il demande, fournira gratis à MM. des Etats 500 exemplaires de l'*Histoire* et autres 500 exemplaires des *Preuves*, deument reliés ; parce qu'aussi ils assigneront une pension au Père Benedictin qui en est l'auteur, dans la ville

de Paris, jusqu'à la perfection de l'impression. Mondit sieur le Procureur general syndic a remonstré de plus que Nosseigneurs les Commissaires l'ont chargé d'informer l'Assemblée que Sa Majesté a permis qu'elle examine la depençe convenable pour cet ouvrage et pour le remboursement des PP. Benedictins, et qu'en informant Nossdits seigneurs les Commissaires, il sera permis à MM. des Etats de faire fonds de cette depençe.

Pour deliberer sur cette proposition, Messieurs des Ordres se sont retirés aux chambres et, retournés sur le théâtre, LES ESTATS, sur la requeste des Peres Benedictins, ont accordé aux dits Pères Benedictins qui ont travaillé à l'Histoire de Bretagne la somme de vingt mille livres, dont il leur sera fait fonds en cette tenue et dans les deux subsequentes, tiers à tiers, tant pour le payement de la depençe faite jusqu'à ce jour que pour les frais de l'impression, graveure et relieure et pour toutes choses en general, y compris mesme la pension du religieux qui restera à Paris jusqu'à l'impression parfaite, sans que lesdits religieux ny aucune autre personne puissent rien demander à ce sujet aux Etats, sous quelque raison et pretexte que ce soit ; et seront obligés les imprimeurs qui entreprendront l'ouvrage de le rendre parfait et relié en veau, avec l'écusson aux armes my-party de France et de Bretagne, dans trois ans pour tout delay, et d'en fournir dans le mesme temps aux Etats 500 exemplaires de l'*Histoire* et autres 500 exemplaires des *Preuves* deument reliés et bien conditionnés, pour estre distribués aux trois Ordres, sçavoir 200 à l'ordre de l'Eglise, 200 à l'ordre de la Noblesse, et 100 à l'ordre du Tiers Estat, pour ceux des trois ordres qui sont actuellement presents en cette assize ; et dès à present M. le President du Tiers a réglé le mémoire de ceux de son Ordre auxquels la distribution s'en doit faire, qu'il a signé, ci-joint au present pour estre enregistré au greffe des Etats et y avoir recours en

temps et lieu ; et fourniront de plus les exemplaires pour les officiers des Etats. Et pour faire la révision de l'ouvrage et veiller à sa perfection, impression et édition, mesme pour l'ordre et les termes du payement des 20.000 livres ordonnées en cette assemblée, M^r de Caumartin, abbé de Buzè, a esté nommé par les Etats et prié d'en prendre le soin ; et pour servir d'instruction, a esté ordonné que les deux memoires des Pères Bénédictins, l'un signé *Guy-Alexis Lobineau*, datté de l'abbaye de S^t Germain des Prez le 20^{esme} septembre 1703, et l'autre de la mesme main dudit Père Lobineau sans datte, avec la lettre imprimée adressée par luy à Messieurs des Etats ¹, demeureront en leur greffe.

Signé : F. D'ARGOUGES, E. de Vannes, LOUIS DE ROHAN-CHABOT et P. DONDEL ².

LXV

DOM LOBINEAU A M. HOYAU ³.

(Novembre 1703.)

A Paris, en novembre 1703 ⁴. — La lettre que j'ay escrite aux Etats de Bretagne fit une tres favorable impression sur toute l'assemblée, où elle fut luë publiquement par le sindic

¹ Reproduite ci-dessus sous le n° LXIII.

² Signatures des présidents des trois Ordres.

³ Archives nationales, carton coté K 1151, n° 16. — D'après une copie contemporaine jointe aux notes du P. Léonard de Sainte-Catherine, qui la mentionne dans son Mémoire imprimé ci-dessus sous le n° LX. — En tête de cette copie est écrit ce titre : *Lettre de dom Alexis Lobineau, Bénédictin, à M. Hoyau, au Mans, au sujet de la nouvelle Histoire de Bretagne.*

⁴ Ce n'est point là évidemment la date que Lobineau avait donnée à sa lettre; c'est celle du mois où le P. Léonard fit entrer dans sa collection de mémoires ce fragment de lettre, car il n'y a ici qu'un extrait et non une lettre complète. Mais le détail très-circostancié que renferme cet extrait prouve que la lettre avait été écrite au lendemain de la délibération des États, peu de jours après le 9 novembre 1703.

des Etats, qui lut ensuite un autre memoire plus détaillé de la depense passée et future, puis fit entendre que le Roy donnoit son entière approbation à l'ouvrage et approuveroit tout ce que les Etats feroient en cette rencontre. Cela dit, chacun des trois Ordres se retira à part. Le Clergé et le Tiers Estat, sans hesiter, ordonnèrent les vingt mille livres. La Noblesse, au contraire, ne vouloit rien donner du tout. Un vieux gouverneur, mon patron particulier, plus fin que les autres, leur dit: Messieurs, cela est honteux de ne rien donner; au moins faut-il rembourser les frais du passé. — Son avis fut appuyé de mes autres amis, et il fut enfin réglé qu'on donneroit 1,000 escus, et rien plus.

Ce qu'il y a de fin dans ce petit tour de main, c'est que, quand un des trois corps ¹ ne donne rien, les deux autres ne peuvent rien donner; mais, un donnant, les deux autres peuvent augmenter le don *ad libitum*.

Cela estant fait et les chambres rassemblées ², la Noblesse se mit à crier: *Rien, rien!* — Surtout un certain Pouldu ³ crioit: *Cela est honteux de donner 20 mille livre à des moines qui sont si riches, pendant que tant de pauvres gentilshommes meurent de faim!* — Mon vieux patron répondit: Messieurs, il n'est plus temps de dire *rien*, puisque nous venons de dire *mille escus*. — M. le duc de Rohan et l'evêque de Vannes, qui avoient l'affaire à cœur ⁴, aussy bien que le president du Tiers Estat, dirent qu'il avoit raison, et l'avis des 20 mille livres fut suivi. On en fit le rapport aux Commis-

¹ Un des trois Ordres.

² C'est-à-dire les trois Ordres s'étant réunis pour prendre une délibération en commun.

³ C'était un Rohan d'une branche cadette, fort inférieure en biens aux branches de Soubise et de Guéméné, mais en orgueil leur égale.

⁴ Les Rohan-Chabot, dont était le duc, n'entrèrent point dans la petite guerre, odieuse et ridicule, déclarée à Lobineau par les Soubise, les Guéméné et les Pouldu. Voir ci-dessous les n° LXVII, LXXVI, LXXVII.

saires du Roy, qui approuvèrent la délibération. Cette petite affaire ne laissa pas d'occuper les Estats depuis neuf heures du matin jusques à deux heures apres midy.

LXVI

DOM AUDREN A M. DE GAIGNIÈRES ¹.

(18 novembre 1703.)

Le 18 novembre 1703.

Je ne suis pas si indifferant que vous le marquez, Monsieur, à l'égard de mon sejour de Paris, puisque j'ay l'avantage d'y avoir un si genereux ami que vous. Rien ne me pourroit être plus agréable que de demeurer auprès d'une personne que j'honore, que j'estime, que je respecte, souffrez que j'ajoute, que j'aime autant que vous. Mais il se faut soumettre aux ordres de la Providence, qui jusqu'à present en a disposé autrement: je ne sçay ce qui en arrivera dans la suite.

Dom Alexis se peut consoler facilement de mon absence, puisque vous avez la bonté de vous interesser à la perfection de l'Histoire de Bretagne, et que par un surcroît de générosité vous y joignez le secours de vos amis. La part que je prends à cette entreprise m'oblige à vous en marquer ma parfaite reconnaissance, et à vous assurer que je suis plus que personne, et d'un entier dévouement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

FR. MAUR AUDREN M. B.

¹ Biblioth. Nat. Ms. fr. 24,985, f. 55.

LXVII

SECONDE NOTE DU P. LÉONARD DE SAINTE-CATHERINE ¹.

(Mai 1704.)

Memoire concernant la nouvelle Histoire de Bretagne que les PP. Benedictins veulent faire imprimer.

A Paris, ce 21 may 1704. — Dom Alexis Lobineau, moine benedictin, trouve de grandes difficultez pour faire imprimer l'Histoire de Bretagne, pour quoy il a esté envoyé à Paris, il y a un an environ.

La maison de Soubize, cadette de Rohan, a employé son crédit qui est grand, pour empescher que M^r le Chancelier ne fît delivrer le privilege. Madame de Soubize, qui est puissante ², ayant appris que les auteurs de cette histoire traitoient de fable celle de Conan Meriadek, roy de Bretagne, dont les Rohan se vantent de descendre, cette dame en a esté porter ses plaintes à M^r le Chancelier, qui a dit à dom Lobineau qu'il ne luy accorderoit point de privilege pour la susdite Histoire, à moins que madame de Soubize n'en fût satisfaite.

Pour cet effet, il a fallu que le moine ayt porté le manuscrit de cet ouvrage, avec l'abbé de Caumartin qui s'intéresse fort pour ce livre ³, chez M^r de Soubize, évesque de Strasbourg ⁴ qui est à Paris, fils de ladite dame, qui a examiné cette His-

¹ Archives nationales, carton K 1151, n° 18.

² Anne Chabot, dame de Soubise, morte en 1712, seconde femme de François de Rohan, fils d'Hercule de Rohan, duc de Monbazon. Sans avoir jamais été la maîtresse avouée du roi, elle jouit constamment auprès de Louis XIV de la plus haute faveur. Jusqu'ici on ignorait que cette faveur l'eût érigée en juge des ouvrages d'érudition et des doctrines historiques.

³ Il est abbé de Euzay dans le diocèse de Nantes (note du P. Léonard).

⁴ Armand-Gaston de Rohan-Soubise, fils de M^{me} de Soubise, plus tard grand aumônier du roi et cardinal; né en 1674, mort en 1749.

toire; et comme il a de la capacité, après plusieurs conférences au sujet de cet ouvrage dans les points d'histoire qui regardent sa maison, et surtout au sujet de Conan Meriadek, il a reconnu que c'estoit une fable. Mais il a déclaré que sa maison pretend qu'on insère dans cette Histoire un memoire qu'ils ont fait dresser en leur faveur, touchant l'ancienneté de la famille de M^{rs} de Rohan. Et comme il est apparemment contre la vérité de l'histoire, dom Lobineau ne peut se résoudre à y consentir, quoique les superieurs de la Congregation, dom Thierry Ruinart et le sçavant P. dom Mabillon etc. le portent de donner satisfaction à la maison de Soubize. M^r l'evêque de Strasbourg l'est venu trouver deux ou trois fois pour conférer avec luy et prier ce moine de ne pas faire cette difficulté ¹.

C'est l'abbé Renaudot qui a esté nommé par M^r le Chancelier pour examiner cette histoire; il finit sur la fin de may 1704.

Il est à remarquer que cette famille de Soubize est (depuis deux ou trois ans ²), en grand differend avec M. le duc de Rohan-Chabot, qui est duc de Rohan pour en avoir espousé l'heritière. Les Soubize ne veulent pas que le duc se qualifie simplement de Rohan sans y'ajouter le nom de Chabot, prétendant qu'ils sont d'une plus ancienne et illustre noblesse, et M^r le duc de Rohan pretend par ses factums que la famille des Chabot est plus illustre et ancienne, et que les Soubize n'ont tiré toute leur grandeur et éclat que par les Rohan, etc.

De plus il y a une antipathie au sujet de l'ancienneté entre la famille de Soubize et la maison de Bouillon. Ces derniers pretendent descendre d'Acfred, duc de Guyenne et comte

¹ Tous ces faits, jusqu'ici inconnus, sont le plus grand honneur au caractère de dom Lobineau.

² Ces cinq mots, que nous mettons entre parenthèse, sont en marge dans l'original.

d'Auvergne, ainsi qu'ils en ont voulu produire des titres, contre lesquels on a écrit pour en faire voir la fausseté.

Ainsy, si l'on met quelque faux titre dans cette Histoire ¹, on ne manquera pas d'ecrire contre.

On ne doute point que les Estats de Bretagne, qui ont adopté cette Histoire, et qui ont donné 20,000 l. pour l'impression, ne soient pas contents de ce procedé de la maison de Soubize, d'autant plus qu'elle n'a point de rang aux Estats, et que M^r le duc de Rohan, qui en a, y est adoré.

LXVIII

LE COMTE DE LANNION A DOM LOBINEAU ².

(Bischheim, 9 octobre 1705.)

Mon Reverend Père, je vous suis infiniment obligé de la table que vous m'avez envoyé de ce que vous avez dit de mon nom et de mes ancestres dans le 2^e volume des *Preuves* de vostre Histoire de Bretagne, que vous avez fait imprimer avant l'Histoire mesme. Monsieur Feugray m'a aussi mandé qu'il y avoit des pièces qui lui estoient incognues, aussi bien qu'à moy. Comme il a fait beaucoup de recherches pour les preuves d'une fille que j'ay chanoinesse en Allemagne, où il n'y a que des comtesses d'Empire qui y entrent; l'abbesse estant de la maison de Furstemberg et parente de Madame de Lannion par la maison de La Marck, elle a désiré avoir une des filles de Madame de Lannion dans son chapitre, et comme il ne veulent dans leurs chapitre que des maisons très illustres, Monsieur Feugray a esté obligé de faire chercher dans la Chambre des Comptes de Nantes et ailleurs tous les titres honorifiques qui

¹ Dans l'*Histoire de Bretagne des Bénédictins*.

² Bibl. Nat. Ms. fr. 20,941, f. 86.

regardoient mon nom et ma maison. Je vous envoie un memoire de tous ces titres, dont il a les originaux, qu'il pourra vous faire voir si vous le desirez, afin de pouvoir placer ce que vous trouverez le plus à propos dans votre Histoire. Vous me ferez plaisir, mon Reverend Père, si vous y pouvez placer encore quelques uns de ses articles.

Je suis honteux du petit present que M. Feugray vous a fait. Soyez persuadé, mon Reverend Père, que je n'en demeurerai pas là; je chercheray toute ma vie avec empressement et vivacité les occasions de vous pouvoir marquer qu'on ne peut vous honorer et estimer plus parfaitement que je fais, qui suis, mon Reverend Père, votre très-humble et très obeissant serviteur,

LE COMTE DE LANNION.

Au camp de Bischen ¹, près Strasbourg, le 9^e octobre 1705.

Le Roy m'a destiné pour commander cet hiver dans la province d'Alsace; mon principal sejour sera à Huningue. J'espere que vous me ferez la grâce de m'y escrire quelquefois et m'informer de vos nouvelles. Je suis tres touché de ce que cela m'empeschera d'avoir l'honneur de vous voir cet hiver à Paris. Depuis le commencement de cette guerre je n'ay pu obtenir de congé, et je n'ay pas quitté tous les hivers la frontière.

LXIX

DÉLIBÉRATION DES ÉTATS DE BRETAGNE ².

(Vitré, 23 novembre 1705.)

Du lundy 23^e novembre 1705, 9 h. du matin.

Monsieur le Procureur general sindic a dit que Sa Majesté

¹ Bischheim, commune du canton de Schiltigheim, arrond. de Strasbourg, Bas-Rhin.

² Archives d'Ille-et-Vilaine. Registres des délibérations des États de Bretagne, tenue de 1705 à Vitré.

demande qu'il soit fait un fonds de 13,333 l. 6 s. 8 d. pour le second et troisième paiement de la somme de 20,000 livres, que les Estats sont convenus de payer aux Peres Benedictins qui travaillent à l'*Histoire de Bretagne*.

Pour deliberer sur les propositions faites par M^r le Procureur general sindic, Messieurs des Ordres se sont retirés aux Chambres et, retournés sur le théâtre ¹, LES ESTATS ont ordonné.....

..... Et sur la demande de 13,333 l. 6 s. 8 d. pour le second et troisieme paiement des 20,000 livres accordées aux Pères Benedictins qui travaillent à l'*Histoire de Bretagne*, ordonnent LES ESTATS que leur deliberation, arrestée en leur dernière assemblée à Vannes l'an 1703, sera executée selon sa forme et teneur ².

¹ Le théâtre était la salle dans laquelle les trois ordres des États de Bretagne se réunissaient pour conclure leurs délibérations en commun, après avoir delibéré séparément aux chambres. La réunion des trois ordres pour les délibérations en commun s'appelait l'assemblée.

² Il est nécessaire d'expliquer ici en quoi consistait la différence entre la demande du Procureur-sindic et la résolution prise par les États. Le 9 novembre 1703, les États avaient alloué aux Bénédictins, pour l'*Histoire de Bretagne*, une somme de 20,000 livres qui devait être votée, tiers par tiers, dans chacune des trois tenues des États de 1703, 1705 et 1707 (les États de Bretagne ne se réunissant alors que de deux en deux ans). Le premier tiers (6,666 l. 13 s. 4 d.) avait été voté en 1703, et les États n'entendaient voter en 1705 que le second tiers, remettant à la tenue de 1707 le vote du troisième; et comme les États se tenaient vers la fin de l'année, ce dernier tiers n'aurait pu être payé qu'en 1708. Le roi, au contraire, voulait et demandait par ses Commissaires (comme on le verra dans la délibération du 27 novembre, ci-dessous n° LXX) que l'on achevât de payer les 20,000 livres aux Bénédictins avant la fin de l'année 1707, afin que la publication de l'*Histoire de Bretagne* ne fût pas retardée. Le 23 novembre, les États maintinrent leur système de 1703; mais les Commissaires du roi insistèrent et, le 27 novembre, ils eurent gain de cause (voir n° LXX).

LXX

AUTRE DÉLIBÉRATION DES ETATS DE BRETAGNE ¹.

(Vitré, 27 novembre 1705.)

Du vendredi 27 novembre 1705, 10 h. du matin.

M^r le Procureur general syndic a dit que Nosseigneurs les Commissaires du Roy l'avoient chargé de demander aux Estats leur reponse positive sur tous les articles dont le Roy veut qu'ils fassent le fonds en cette assemblée et qu'il a proposé de leur part le 23^e de ce mois; qu'ils avoient mesme esté informés que l'ordonnance rendue en cette assise ² pour les Peres Benedictins qui travaillent à l'*Histoire de Bretagne*, au sujet du paiement des 13.333 livres 6 sols 8 deniers qui leur sont deues de reste des 20.000 livres à eux accordées par les Estats en 1703, n'est pas conforme aux intentions du Roy, qui veut que la somme leur soit payée dans le courant des années 1706 et 1707, suivant les instructions de la Cour, requérant l'assemblée d'y satisfaire ³.

Pour deliberer sur le requisitoire dudit Procureur general syndic, a esté renvoyé aux chambres, l'assemblée remise à ce

¹ Arch. d'Ille-et-Vilaine. Registres des délibérations des Etats de Bretagne, tenue de 1705 à Vitré.

² En cette session des Etats de Bretagne.

³ Cette insistance du gouvernement du roi pour faire payer le plus tôt possible aux Bénédictins l'allocation de 20,000 livres, — c'est-à-dire pour précurer le plus tôt possible la publication de l'*Histoire de Lobineau* — est à noter. On a dit souvent que le gouvernement de Louis XIV avait été hostile à cette *Histoire*, parce qu'elle fournissait des armes aux défenseurs des libertés provinciales de la Bretagne. Cette assertion est, on le voit, tout à fait fautive. Le gouvernement, qui avait fait examiner cette histoire par ses censeurs, y avait reconnu une œuvre scientifique d'un haut mérite; il était mieux disposé en sa faveur, plus pressé de la voir publier que les Etats de Bretagne eux-mêmes. Après avoir un instant paru lâcher la bride aux ressentiments de M^{rs} de Soubise et des Rohan, il avait très-justement refusé de s'associer à ces ridicules colères, devenues par cet abandon entièrement impuissantes. Cela est important à constater.

jour, 3 heures de l'après-midi, ce qui a esté banny par le héraut.

Dudit jour 27 novembre 1705, 3 h. de relevée.

A l'égard de la somme de 13.333 l. 6 s. 8 d. qui restent à payer aux Peres Benedictins qui travaillent à l'*Histoire de Bretagne*, pour le second et dernier tiers de la somme de 20.000 livres leur accordée aux Estats à Vannes par ordonnance du 9^e novembre 1703, confirmée en cette assemblée par autre ordonnance du 23 de ce mois, LES ESTATS ont ordonné qu'il en sera fait fonds pour leur estre payé, sçavoir, 6.666 l. 13 s. 4 d. pour le second tiers au commencement du mois de janvier prochain, et 3.000 livres sur le dernier tiers à la fin de l'année 1706, en rapportant un certificat de M^r l'abbé de Caumartin que les 500 exemplaires des *Preuves* luy auront esté fournis pour les trois Ordres, mesme ceux pour les officiers des Estats, le tout relié en veau et bien conditionné, avec l'écusson my-party de France et de Bretagne; et le surplus du dernier tiers, qui est 3.666 l. 13 s. 4 d., leur sera payé à la fin de l'année 1707, en raportant par lesdits Peres Benedictins une descharge des Estats de leur avoir furny, en leur assemblée de ladite année 1707, les 500 exemplaires de l'*Histoire de Bretagne*, et outre ceux pour les officiers des Estats, le tout relié en veau et bien conditionné, ainsi qu'il est porté dans l'ordonnance de 1703.

LXXI

DOM LOBINEAU AU COMTE DE LANNION ¹.

(Paris, 14 mars 1706.)

Il ne faut point, Monsieur, me mettre l'équité devant les

¹ Pris sur une copie insérée dans une *Généalogie ms. de la famille de Lannion* appartenant à M. Pol de Courcy, qui a bien voulu nous en donner communication. Cette copie est précédée de ce titre: *Copie d'une lettre du R. P. Lobineau, écrite de Paris le 14^e mars 1706 à M. le comte de Lannion.*

yeux pour me porter à vous rendre justice; il suffit de me marquer ce que je puis faire pour vous obliger et laisser à mon inclination à faire le reste. Cette inclination a deux pôles : le premier est d'honorer le nom de Lannion, et l'autre est d'honorer mon ouvrage par un nom comme celui-là. Ainsy vous devez croire qu'ayant ces deux raisons d'être attentif à ce qui touche la maison de Lannion, il ne m'eschapera rien, après tous les soins que vous vous êtes donnés et après toutes les recherches que j'ay faites. Je puis mesme vous dire qu'il n'y a guère de nom que je ne retranchasse pour faire place au vostre, s'il se trouvoit quelque endroit où il fallût opter; mais j'ay toujours tâché de ne point déplacer les petits en faisant place aux grands, et vous n'aurez point le déplaisir de voir que, pour faire place à Lannion, j'aye mis en oubli quelque autre famille moins considérable.

M. Feugray et M. le comte de Murat m'ont remis deux de vos lettres, et le P. Marquer s'est donné la peine de tirer de M. du Fourny quelques extraits qui m'ont fait plaisir. J'ay eu aussy l'honneur de voir M. l'abbé de Lannion, qui m'a parlé amplement de ce qui vous regarde. Je ne puis que vous repeter toujours la mesme chose, qui est, Monsieur, que je suis sûr que vous serez content de moy.

Je voudrois bien que vous puissiez estre aux prochains Estats, afin d'y faire regler quelque récompense pour moy, qui m'engageast à continuer mes travaux pour la province; mais je ne souhaite point que vous reveniez qu'avec le baston que vous avez sy bien mérité.

Je suis, avec tout le respect et le dévouement possible, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

G. A. LOBINEAU.

LXXII

DOM AUDREN A M. DE GAIGNIÈRES¹.

(1^{er} septembre 1706.)

Monsieur, on ne peut être plus sensible que je le suis à toutes les marques de bonté et de generosité que vous continuez de me donner. Je vous en fais mes très humbles remerciemens, et vous assure que j'en fais tout le cas que je dois. Je vous en demande la continuation, et vous proteste que je conserve pour vous tous les sentiments de respect et d'estime que je vous dois par une infinité de titres.

Il est vrai que notre bibliothèque profite de mon retour à S^t Vincent, et si Dieu me conserve encore quelques années dans ce poste, j'espère en faire une des meilleures bibliothèques du royaume. Elle occupe presentement tout le haut du bâtiment neuf. Vous jugez qu'il faut bien des livres pour remplir un vaisseau qui est si vaste. M. Rigaud, avec qui je suis en commerce depuis treize ans, a eu la bonté de faire ma commission à la vente de la bibliothèque de M. Bigot et me mande qu'il m'envoie environ trois milliers pesant de livres, que j'avois designés sur ce catalogue. S'il avoit sçu l'étroite liaison que j'ai l'honneur d'avoir avec vous, il ne vous en auroit pas fait mystère. Il est vray que je luy avois demandé le secret, mais en le luy demandant j'avois plus en vue nos confrères que toute autre personne. Je n'en auray jamais pour vous, je vous en assure, et j'agirai toujours avec vous dans une entière confiance, puisqu'on ne peut être avec plus de respect et d'estime que je le suis, ni d'un dévouement plus

¹ Bibl. Nat. Ms. fr. 24,985, f. 57. — Cette lettre doit être écrite du Mans.

entier, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

FR. MAUR AUDREN M. B.

Le 1^{er} septembre 1706.

LXXIII

DOM LOBINEAU AU COMTE DE LANNION ¹.

(Paris, 17 novembre 1706.)

L'application que j'ay aportée, Monsieur, à faire la table de mon premier volume, m'a empesché de repondre plus tost aux trois lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'escire. En recompense, je vous envoie l'extrait de ma table sur le nom de Lannion, et cela servira d'excuse à ma paresse.

Vous m'avez appris, dans vostre lettre du 3^e d'octobre, beaucoup de particularités qui m'ont fait plaisir. Le mesme jour que je la receus, j'eus l'honneur de voir icy M. l'abbé de Lannion, qui m'aprit où l'on pouroit trouver la preuve de toutes ces choses, et qu'il avoit veu le commencement d'une histoire des troubles ², dont je n'ay que deux ou trois cahiers, et qui feroit le plus bel ornement de mon Histoire, troisieme volume. Il me dicta pendant la conversation le memoire que je prends la liberté de vous envoyer, auquel vous avez respondu par avance par votre lettre du 24 octobre. Vous m'avez fait plaisir de m'apprendre, par celle du premier de ce mois, où je pourrois trouver encore des memoires de la Ligue en Bretagne, pendant les guerres civiles sous le règne de Henry IV.

Le seigneur de Quinipily estoit general de l'armée qui estoit

¹ D'après une copie insérée dans la *Généalogie ms. de la famille de Lannion* appartenant à M. Pol de Courcy. Cette copie est précédée de ce titre : *Seconde lettre du R. P. Lobineau en date de Paris, du 17 novembre 1706.*

² Des troubles de la Ligue.

en Bretagne, et son frère M. d'Aradon commandoit sous luy, son autre frère le baron de Camor pareillement. George d'Aradon, le quatrième, evesque de Vannes, a travaillé et fait un memoire des guerres de la Ligue dont je suis très-content, et ce sera un des beaux ornements de mon troisième volume. J'y ay aussy veu que Claude de Lannion, baron des Aubrays, estoit beau-frère de M. de Quinipily, et qu'il s'est trouvé en plusieurs actions de guerre avec luy, et que Pierre de Lannion, baron du Vieuxchastel, fils de Claude de Lannion, avoit épousé la fille unique du seigneur d'Aradon.

Je suis toujours, avec un dévouement très sincère et entier, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

G. A. LOBINEAU.

LXXIV

DOM LOBINEAU A UN RELIGIEUX BÉNÉDICTIN DE LA
CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR ¹.

(Sans date, 1707.)

Le peu de loisir que j'ai ne me permet pas, mon Reverend Pere, de repondre aussi amplement que je le pourrois à la

¹ Bibl. Nat. Ms. fr. 20,941, f. 99. — Cette pièce est tout entière de la main de Lobineau; elle n'a ni date ni signature; mais c'est visiblement la minute d'une réponse aux critiques d'un censeur, transmises par l'intermédiaire d'un religieux de la Congrégation de Saint-Maur, pendant l'impression du tome I^{er} de l'*Histoire de Bretagne* contenant la narration historique; et comme Lobineau renvoie le critique « à l'ouvrage qui s'imprime », il y a lieu de croire que cette impression était déjà avancée quand il écrivit cette lettre: ce qui la place en l'année 1707. — Dans sa *Réponse* (manuscrite et incomplète) à l'*Histoire critique de l'établissement des Bretons dans les Gaules* de l'abbé de Vertot, dom Lobineau confirme entièrement cette conjecture et nous apprend que le censeur auquel il répond lui avait été donné par les supérieurs de la Congrégation de Saint-Maur et était le Bénédictin dom Liron; mais il ne nous dit pas le nom de l'intermédiaire auquel cette lettre était adressée pour arriver au censeur. Nous reviendrons ailleurs, avec plus de détail, sur cette affaire, en publiant la *Réponse* inédite de Lobineau à Vertot.

lettre qu'on vous a envoyée. D'ailleurs, je vous avouerai que les entretiens par écrit, entre gens qui se peuvent parler, n'ont jamais été de mon goût. La surprise, la précipitation, le défaut de mémoire ou d'attention, font qu'il échape de tems en tems des fautes aux esprits les plus exacts, quand on s'entretient avec des amis familièrement; et il est très fâcheux, lorsque l'on s'aperçoit d'une faute, de n'être plus le maître de la réparer. Pour n'en faire que le moins que je pourrai, je répondrai en peu de mots à la lettre dont il est question, renvoyant pour le surplus votre ami à l'ouvrage qui s'imprime.

Le premier reproche qu'on me fait, c'est d'avoir loué d'Argentré. Je ne pouvois en user autrement, écrivant aux États d'une province où la mémoire de cet historien est en vénération; c'en est bien assez de ruiner son ouvrage par le mien, sans insulter encore à sa mémoire et faire l'important aux dépens d'un mort qui ne peut plus se défendre.

Autre reproche. J'ai dit : *l'union de la Bretagne à la couronne de France*, au lieu de dire : *la réunion de la Bretagne au domaine de la couronne*. J'ai parlé comme François premier et les États de Bretagne parlèrent en 1532. On ne parla alors que d'*union*, et il ne fut nullement question de *réunion* : ce qui fait voir que ceux qui parlent autrement aujourd'hui ont pris un système inconnu à François I^{er}. Ce qu'on dit que la Bretagne avoit été unie à la couronne de France par Clovis en 502, est sans preuve. Charlemagne est le premier qui ait domté les Bretons, qui secouèrent entièrement le joug sous Charles le Chauve qui fut contraint d'approuver ce qu'il ne pouvoit empêcher. Depuis ce tems-là jusqu'à Gui de Thouars, les Bretons ont vécu dans l'indépendance qu'ils avoient apportée dans le pays. Cet hommage de la Bretagne aux ducs de Normandie, dont on vous parle dans la lettre, est une fausseté,

quoiqu'elle ait plus de cinquante auteurs pour garents. On fait dire à Jean de Montfort beaucoup de choses qui ne sont point dans ses productions de 1341. Il est vrai que, pour faire sa cour au roi, il prétendoit que la Bretagne estoit fief du royaume, et que par conséquent la succession au duché se devoit juger par la Coutume de Paris et non par la Coutume de Bretagne; mais l'arrêt de Conflans, en rejetant ses conclusions, a réfuté ses principes; et l'auteur du *Songe du Verger*, qui escrivoit à Paris dans le mesme tems, a établi comme un fait constant que la Bretagne estoit inconfiscable, n'estant point un bienfait des rois, qui ne pouvoient se l'approprier que l'espée à la main, par la loi du plus fort.

Le terme de *souverain*, attribué aux ducs de Bretagne, choque l'auteur de cette lettre. Je n'ai à répondre à cela, sinon que dans tous les hommages rendus aux ducs on les traitoit de *tres redoutés et tres souverains seigneurs*, qu'il y a mille lettres des rois, pour une, où ils déclarent ne vouloir donner aucune atteinte aux droits, prééminences et souverainetés des ducs. A-t-on attendu les tems de Jean IV et de François II pour déclarer aux ducs que les rois ne prétendoient avoir aucune inspection en Bretagne sur ce qui regardoit les armes et la monnoie?

Mais je sens que je m'engage plus que je n'avois compté de m'engager; cependant je ne puis m'empêcher de demander qui est-ce, de nos ducs, qui a été exécuté et condamné à mort sous la première race de nos rois? Ce fait m'est inconnu.

Les ducs de Bretagne, dit-on, estoient convoqués à l'arrière ban. Mais on ne dit pas qu'en mesme tems les rois leur donnoient des lettres, par lesquelles ils reconnoissoient que c'estoit sans obligation qu'ils joignoient leurs troupes à celles de la couronne, et par le seul devoir d'amitié.

Les rois ne levoient point d'imposts en Bretagne; ils y

levoient quelquefois des decimes sur le clergé, mais c'estoient les Papes qui leur en donnoient le droit et non leur couronne. Le clergé breton n'a jamais esté sous la garde des rois; ils ont bien fait des tentatives pour s'attribuer ce droit, mais quand on en est venu à l'éclaircissement, ils s'en sont desistez, non seulement depuis Jean IV, mais plus de cent et deux cents ans auparavant.

On établit comme un fait avéré que les ducs de Bretagne estoient hommes liges des rois. On n'a aucun hommage d'eux, par escrit et en original avant celui d'Artur I^{er}, qui le fit lige. C'estoit un enfant qui estoit entre les mains du roy. Tous ses successeurs, à la réserve de Jean I^{er}, ont tous protesté qu'ils n'estoient point hommes liges du roi. Cette ligence n'est donc pas un fait si constant qu'elle doit servir de fondement à un système.

On dit encore qu'on a toujours appelé des sentences des juges de Bretagne au parlement de Paris. Il est bon de dire ici qu'on n'y a jamais appelé des sentences de mort.

On dit que je n'ai pas vu le Tresor des chartes du roi. Il est vrai; mais j'en ai vu l'inventaire, et c'est tout ce que l'on en peut voir, et cela suffit.

Du reste, je n'ai épousé aucun système, je n'ai d'autre guide que les faits, persuadé qu'un historien doit suivre les faits et non pas les amener à ses vûes et les tirer par force, pour les faire entrer, bon gré mal gré, dans la structure d'un système que la prevention seule aura formé. La nature nous a tous faits paresseux, et c'est la cause pourquoi la plupart des hommes aiment mieux établir quelques lois generales pour juger de tous les faits, que de se donner la peine de juger de chaque fait en particulier. Cette paresse, qui se répand sur tout est la source d'une infinité d'injustices dans la morale, aussi bien que de tous les travers que l'on voit dans la littérature.

On vous loue ma modestie d'une maniere qui me fait juger qu'elle est suspecte. Mais en vérité je n'ai rien dit, qui ne devienne sensible avec le tems.

Je finirai en remerciant l'auteur de la lettre des louanges qu'il donne à ma politesse; c'est une des vertus civiles des plus necessaires dans le commerce de la vie, et l'on ne doit pas trouver mauvais si j'ai cru qu'il estoit de mon devoir de la cultiver.

(La suite prochainement).



LE MORBIHAN

A mon ami l'abbé C. Le Guen.

I

Hier, j'ai parcouru le paradis terrestre.
 S'il n'a pas la grandeur d'un paysage alpestre,
 Il offre à l'œil séduit de magiques tableaux :
 Près de nous la campagne et près des champs les flots.
 La maison¹, nid joyeux, entouré de feuillage,
 D'où le regard charmé peut dominer la plage,
 S'élève, avec un air de castel féodal,
 Sur les prés verdoyants qui tapissent le val.
 Le ciel est pur, l'air frais dilate la poitrine :
 C'est si bon les senteurs de la brise marine !
 Et le doux clapotis de l'eau sur le galet
 Forme un bruit monotone et vague qui me plaît.
 Quand le soir est venu, penchés à la fenêtre,
 A l'heure où dans le ciel les étoiles vont naître,
 Nous voyons s'effacer dans l'ombre des lointains
 Les îlots dont l'œil suit les contours incertains.
 Sur la blancheur des eaux où la lune se mire,
 Se détachent sans bruit des points noirs que j'admire ;

¹ Elle vient d'être bâtie par l'ami auquel nous dédions ces vers.

Seul, le phare voisin lance ses flèches d'or
 Au flot silencieux qui s'affaisse et s'endort.
 Splendeurs d'un ciel serein qu'aucun souffle n'altère,
 Repos mystérieux des flots et de la terre,
 Alors que la nature, interrompant ses bruits,
 Prend, pour chanter son Dieu, le silence des nuits !

II

La nuit s'écoule, l'aube a brillé, tout s'éveille.
 Calme, la mer a pris une teinte vermeille ;
 Des îles et des prés, du ciel et des buissons,
 Se répand dans les airs un essaim de chansons.
 Si votre âme tressaille au chant de la nature,
 Si votre cœur charmé goûte sa beauté pure,
 Pour jouir du matin aussi beau que le soir,
 Suivez-nous et montons au faite du manoir ;
 — Comme ceux d'autrefois le nôtre a sa tourelle. —
 A nos pieds, blanc miroir, l'eau paisible étincelle :
 C'est la *Petite mer*, c'est notre Morbihan,
 Moins beau, plus gracieux que l'immense Océan.
 Rien qu'à le contempler, la gaieté se réveille.
 Regardez : on dirait une verte corbeille
 Où Dieu, comme des fleurs, a semé les îlots.
 Leur rivage inégal, festonné par les flots,
 Avec ses abris sûrs, ses rocs, ses promontoires,
 Le sable étincelant au pied des roches noires,
 Et les blanches maisons au milieu des blés verts,
 Découpent sur les eaux mille dessins divers.
 Devant vous, une terre au séduisant rivage
 Sépare le lac bleu de l'Océan sauvage :
 C'est Rhuys, fière d'avoir abrité dans son sein
 Le berceau d'un grand homme et le tombeau d'un saint⁴.

⁴ Le connétable Arthur de Richemont et saint Gildas.

Plus loin, on vit céder à la force romaine
 Le Vénète, vaincu sur la mer, son domaine.
 Là-bas, Carnac étend ses lignes de menhirs,
 Vestiges glorieux ou sanglants souvenirs.
 Ainsi nous contemplons, de l'heureuse demeure,
 Le présent qui sourit et le passé qui pleure ;
 Et le jour, qui fait voir ce spectacle charmant,
 N'est à notre œil ravi qu'un rapide moment.

III

Si je pouvais crier au temps qui vole : Arrête !
 Je vivrais, loin du bruit, dans cette humble retraite,
 Où je viens quelquefois, insouciant et gai,
 Reposer, un instant, mon esprit fatigué.
 Hélas ! il faut partir ! Vous du moins dont la vie
 S'écoule, en tous climats, au gré de votre envie,
 Abandonnez le monde et ses enivremens,
 Pour retremper votre âme, au bord des flots dormants.
 Dans ce paisible éden il est si doux de vivre !
 La campagne et la mer nous parlent comme un livre,
 Et le cœur, pénétré par un rayon de feu,
 Dans un élan d'amour se rapproche de Dieu.

IV

Debout sur le volcan couronné de fumée,
 J'ai vu Naples et Sorrente à la plage embaumée ;
 J'ai senti le parfum des orangers en fleurs,
 Près des flots nuancés de joyeuses couleurs :
 Et pourtant, loin du sol où fleurit la bruyère,
 Loin des mers dont la voix me semble une prière,
 Il manquait à mon cœur ce qu'il voyait jadis,
 Ce que j'ai retrouvé dans ce doux paradis.

Arradon, septembre 1878.

MAX. NICOL.

LE SEIGNEUR DE LA SICAUDAIS

NOUVELLE

C'était en Bretagne, vers la fin du règne d'Henri de France, troisième du nom. Henri de Navarre, depuis Henri IV, traversait le pays de Retz, revenant de je ne sais quel consistoire, et cependant suivi de deux joyeux compagnons, Béarnais comme lui. Ils avaient failli être assaillis par une bande de voleurs, près du bourg de Chémeré, fondé dès le commencement du XI^e siècle par le baron de Retz, l'un des neuf barons fiers et redoutés que l'on appelait les barons de Bretagne.

La forêt de Princé, avec ses îles dites enchantées, occupait alors en ces contrées une immense étendue, peuplée seulement par les bûcherons, les charbonniers, les tire-laine et fugitifs de toute nature ; ce pays était fort dangereux.

Il y avait en ce temps soixante et quelques forêts au vert pays de Bretagne. Le roi de France à lui seul en possédait trente-deux, et chaque haut baron une demi-douzaine, sans compter les puissants seigneurs, et surtout la maison de Condé, qui en comptait dix. La Bretagne pouvait donc à bon droit revendiquer pour aïeule la Gaule chevelue des anciens jours.

Mais cette exubérance végétale était loin de concourir à la sûreté des routes. Henri et ses compagnons, montés sur des chevaux du

pays cheminaient lentement et avec précaution, écoutant dans le lointain, et redoutant les voix d'hommes plus encore que les foudrières. Le soleil descendait rapidement de la cime des hautes futaies; il fallait songer au souper et à la couchée.

On arriva tard au bourg d'Arthon. Les aubergistes, rendus méfiants par les troupes de brigands qui circulaient pendant la nuit, refusaient de coucher ceux dont ils n'avaient pas vu les traits en plein jour. — « Ouvrez-nous, disait Henri en frappant les portes charrières du pommeau de sa bonne dague; nous sommes des seigneurs qui nous sommes égarés dans la forêt; nos escarcelles sont remplies de bonne monnaie de Bretagne, d'écus à la couronne et d'écus au soleil; ouvrez-nous! »

Mais, loin de répondre à leur voix, tout se taisait, et les voyageurs entendaient seulement les lourds verroux fermer les portes, les contrevents s'assujettir, et voyaient les chiens lâchés pour la nuit s'élançant à la tête de leurs chevaux avec des aboiements féroces; on les eût dits affamés, altérés de chair et de sang!

— Allons, mes amis, dit Henri, il nous faudra avoir recours à l'hospitalité des bûcherons: j'entends de ce côté le bruit sourd des cognées, et j'aperçois par intervalle quelques lueurs qui me font croire que l'autre partie de la grande forêt est de ce côté; allons partager le pain des charbonniers!

En effet, après une demi-heure de marche, ils arrivèrent près de l'endroit où des hommes entretenaient leur brasier de bois vert; on entendait se tordre les brindilles, une lueur verte illuminait les clairières et l'âcre arôme de la sève résineuse alimentait toujours la flamme; c'était fantastique.

— Messeigneurs, dirent les charbonniers, après avoir entendu le récit des trois gentilshommes, nous appartenons à la terre de la Sicaudais; le château est à une demi-heure d'ici à peine; il est pourvu d'une bonne et fidèle garnison, mais le seigneur est hospitalier, et si, comme vous le dites, vous n'avez nulle mauvaise intention et que vous désiriez simplement un retrait pour la nuit, il vous accordera une noble et courtoise hospitalité.

— Merci, bonnes gens! Dieu vous rende la pareille, si jamais vous vous trouvez égarés en pays inconnus!

— Oh! il n'y a pas de risques! reprirent les charbonniers, nous ne sortons de la forêt que pour aller à l'église de notre paroisse et nous en savons le chemin depuis le jour de notre baptême.

— Heureux celui qui peut vivre et mourir aux lieux qui l'ont vu naître! s'écria Henri.

Puis, en reprenant sa marche, il songeait à son royal château de Pau, croyant sentir le parfum des monts d'Aragon, apporté par les souvenirs de ces montagnes si hautes qui empêchaient Gaston Phébus de voir ses premières et pures amours. Henri se rappelait aussi toutes les braves et loyales amitiés qui avaient entouré son enfance et sa première jeunesse... Et maintenant, en butte aux intrigues de cour, il était le point de mire de toutes les jalousies; car il se trouvait là sur les marches du trône où l'appelait sa naissance, mais d'où l'écartait sa religion, étant de la secte nouvelle, de la religion dite réformée. La France catholique, cette fille aînée de l'Église, accueillerait-elle jamais un huguenot? Il était donc absorbé dans toutes ces pensées, lorsqu'il aperçut au clair de la lune les tourelles du château de la Sicaudais qui montaient dans le ciel.

— Nous y voici, je crois, messire Gaston, dit-il à son écuyer. Vous plairait-il de sonner du cor de chasse que je vois pendu à votre ceinture, pour avertir le noble châtelain de notre arrivée?

Le jeune écuyer joua fort savamment une fanfare; à ce chant joyeux un homme parut aussitôt de l'autre côté du pont-levis et ouvrit l'huis destiné aux reconnaissances.

— Que voulez-vous, messeigneurs?

— L'hospitalité pour la nuit; nous avons en vain demandé le couvert et le coucher chez les hôteliers du bourg, et cependant nous aurions largement payé la dépense: nous ne sommes pas des rôdeurs de nuit.

— Je le crois, répondit la voix. Eh bien, quatre hommes de la garnison vont venir prendre vos armes, et vous pourrez ensuite

jouir en paix de l'hospitalité de notre seigneur, qui est généreux et courtois, mais qui se méfie des surprises.

— C'est juste, dit Henri. Et, s'avançant le premier, il dit aux gardes qui arrivaient : Voici ma bonne et loyale épée, gardez-la-moi, et je vous jure, foi de gentilhomme, que c'est ma seule arme. Je rougirais de porter sur moi poignard ou couteau, car ce sont les armes des assassins et non des braves !

Ses compagnons donnèrent aussi leurs épées et aussitôt la cloche du château se fit entendre, la herse se leva en grinçant et le pont-levis tomba. Les trois gentilshommes étrangers, devenus des hôtes, furent introduits dans la cour d'honneur.

Debout sur le perron, un jeune homme au front élevé, à la tournure élégante, leur souhaita la bienvenue. Ils le suivirent, traversèrent le vestibule éclairé par des torches de mélèze et de riches lampadaires. Puis la porte de la salle à manger s'ouvrit devant eux à deux battants.

— Vous êtes servis, messeigneurs, leur dit noblement le châtelain, en les invitant du geste à prendre place à ses côtés.

— Ventre saint gris ! s'écria Henri étonné, je n'ai jamais vu pareil cérémonial, si ce n'est à la cour de France ; ne troublons-nous point ici quelque fête de famille ? Dites-nous-le franchement, notre hôte ; du pain et un lit pour la nuit, voilà tout ce que nous vous demandons, car nous serions désolés d'être importuns.

— Asseyez-vous, messeigneurs, répéta le maître de la maison ; vous êtes ici chez Aduhaulme de Chevigné, seigneur de la Sicaudais, qui se fait honneur et plaisir de vous offrir sa table.

Henri de Navarre et ses compagnons prirent les places qu'on leur désignait, et le chapelain dit le bénédicité. Nos gentilshommes eurent peut-être alors une contenance un peu embarrassée, mais Aduhaulme, tout à sa prière, ne le remarqua pas.

On servit des poissons les plus délicats, du gibier, des volailles, un paon aux ailes déployées, dont les plumes miroitaient sous la lumière comme un arc-en-ciel avec leur triple reflet d'émeraude, de topaze et de saphir. Au dessert, parurent les fruits de la saison,

dans des corbeilles de chèvre-feuille et de fougères couronnées de fleurs.

Le bon Henri ne se sentait pas de joie ; avoir craint un moment de coucher à la belle étoile, autour des feux de la forêt, et se trouver assis à ce magnifique festin ! c'était à croire que son bon ange le conduisait par la main, — s'il avait cru aux saints anges ; mais Henri de Navarre, comme nous l'avons déjà dit, était hérétique.

Cependant les vins circulaient, on but à la santé du roi de France, puis Aduhaulme s'écria : « Au triomphe de la sainte foi ! » Les trois gentilshommes s'entre-regardèrent ; mais la courtoisie l'emporta : ils se levèrent d'un commun accord et leurs coupes vinrent choquer celle du seigneur châtelain.

Bientôt un jeune page parut, apportant sur un plat d'argent les trois épées des gentilshommes : « Reprenez-les, messeigneurs, s'écria le chevaleresque Aduhaulme ; nous avons rompu le pain ensemble, ma coupé a touché les vôtres, nous sommes amis ! D'ailleurs, la franchise autant que la noblesse brille dans vos regards : reprenez-les donc, ces bonnes et fidèles lames, qui, j'aime à le croire, ne seront tirées que pour le roi de France, et ne boiront jamais que le sang des ennemis de notre sainte religion ! »

Les gentilshommes remirent leurs épées à leur ceinture, puis le Béarnais s'écria : « Il ne sera pas dit que je ne reconnaitrai pas une aussi magnifique hospitalité ! Oui, cher seigneur, je suis un des familiers d'Henri de France, et tout-puissant auprès de sa personne ; aussi, parlez sans crainte et dites-moi ce que vous souhaitez. Si j'en juge d'après le luxe de votre maison, et si vous prodiguez habituellement une hospitalité aussi généreuse, vos terres doivent être obérées ; voulez-vous un secours d'hommes ou d'argent ? Avez-vous des ennemis ? Voulez-vous épouser une jeune et belle princesse ? Dites-moi vos vœux, vos espérances, car, foi de gentilhomme et sur mon âme, il vous sera tout accordé ! »

— Je ne vous savais pas un aussi puissant seigneur, reprit Aduhaulme de la Sicaudais, mais ce que vous voulez bien appeler ma magnificence est l'ordinaire de ma table ; j'ai dans mes grands bois

abondance de gibier ; ces poissons viennent de mes étangs, ces fruits de mon jardin ; feu mon père, que Dieu absolve ! a pratiqué toute sa vie l'hospitalité ; mais il m'a appris en même temps à ne jamais contracter de dettes et à vivre en paix avec tous mes voisins ; je n'ai donc nullement besoin de secours. Quant à épouser une princesse, je ne le souhaiterais que si je l'aimais et surtout si elle me semblait propre à élever mes enfants selon le cœur et les lois de Dieu !

— Touchez-là, seigneur de la Sicaudais, dit Henri avec son enthousiasme méridional, c'est entre nous à la vie et à la mort ! Je n'ai pas rencontré gentilhomme plus accompli que vous dans tout le royaume de France, et si mon cousin de Navarre vous voyait, il abaisserait devant vous sa toque au blanc plumet, comme je le fais en ce moment. Et Henri, se découvrant, cria : Vive le seigneur de la Sicaudais !

— Vous connaissez Henri de Navarre ? dit Aduhaulme anxieux.

— Comme moi-même. Souhaiteriez-vous de le connaître aussi ?

— Oui, car je n'ai au cœur qu'un seul vœu et je ne puis le dire qu'à lui seul !

D'un geste Henri venait de faire retirer les deux seigneurs, puis, ouvrant tout grands les bras, il se précipita vers Aduhaulme, le baisa et lui dit :

— Devant Dieu qui m'entend et me jugera un jour, je suis Henri de Navarre. Parle aussi librement que si tu étais le second fils de ma mère.

— Je ne sais plus si je le dois ! répondit Aduhaulme interdit, mais, jetant un regard sur la franche et joyeuse figure d'Henri, il se hâta d'ajouter : Eh bien, prince, jurez-moi que vous m'accorderez ma demande ?

— Mais je te donnerais la France, si je l'avais, dit en riant le Béarnais, car elle serait, je le confesse, mieux dans tes mains que dans les miennes.

— Ne croyez pas cela, Henri de Navarre ; Dieu est avec les rois et donne avec l'onction sainte la grâce et la force de gouverner.

— Exprime donc promptement ton souhait, reprit le prince plus sérieusement.

— Vous jurez de l'accomplir ?

— Oui, dans la mesure du possible.

— Eh bien, c'est que, si vous devenez roi de France sans croire à la reine du ciel, vous détacherez aussitôt la Bretagne de votre couronne pour la remettre à la seule garde de celle que nous appelons l'*Étoile de la mer*.

— Comment ! rendre la Bretagne ! mais tu n'y songes pas ! Si tous les Bretons te ressemblent, elle vaut à elle seule toute la France ! Je donnerais tous les myrtes de mon Béarn pour un de vos chênes, car c'est l'arbre de la force, c'est-à-dire de la vertu.

— Oui, prince, vous avez bien dit, la Bretagne est la terre de la force, ses côtes sont de granit, ses ennemis le savent ; son cœur est de diamant, vous le saurez le jour où la véritable lueur éclairera votre âme.

— Je suis entre les mains de Dieu, reprit Henri ; je te jure de m'abandonner à sa volonté sainte aussitôt qu'elle me sera clairement manifestée. Mon aïeul m'a souvent répété que ma vaillante mère chantait un cantique à la mère du Christ en me mettant au monde. Aussi, malgré la croyance dans laquelle on m'a élevé, le nom de Marie est demeuré sacré pour moi. Mais à quoi bon ces discours ? Je ne suis pas roi de France.

— Vous le serez un jour. Henri III n'a pas de descendant, et vous êtes celui de saint Louis. O mon prince, n'attendez pas ce moment pour implorer la divine lumière ! Le ciel est semblable à un immense saphir, et l'homme sage sacrifie tous les biens de la terre pour acquérir cette perle incomparable. N'attendez donc pas que vos intérêts soient en jeu pour essayer de dissiper les ténèbres qui vous environnent. Promettez-moi de répéter souvent du fond de votre cœur ce que Jeanne d'Albret disait en vous donnant le jour : « Notre-Dame ! aidez-moi à cette heure ! »

— Je te le jure ! dit Henri en lui tendant affectueusement la main.

Les seigneurs rentraient. Aduhaulme conduisit son hôte dans la chambre d'apparat, chambre que les seigneurs de la Sicaudais ont religieusement conservée et dans laquelle jamais personne n'a couché depuis.

Henri revint à Paris, et lorsque, par hasard, le nom de la Sicaudais était prononcé près de lui, il disait à ceux qui l'entouraient : « Je ne connais pas un plus honnête homme, un plus fier Breton ! » Puis, se découvrant, il répétait mentalement, suivant sa pieuse promesse : « Notre-Dame ! aidez-moi ! »

La dernière descendante d'Aduhaulme, M^{me} Victoire de la Sicaudais, est morte, il y a peu d'années, au château de la Jary, dépendant de la Sicaudais. Un vénérable prêtre qui l'a connue, me disait ces jours derniers : « Sa vie a été toute d'abnégation, d'aumône et de prière ; je ne serais pas étonné de voir son tombeau opérer des miracles. Qui peut connaître les récompenses que Dieu réserve aux siens ? »

C^{te} DE SAINT-JEAN.

LES NOYADES DE NANTES

Courtes notices sur les prêtres noyés.

Dans une note placée au bas de la page qui contient le récit de la noyade des prêtres de Nantes, j'ai signalé l'existence aux archives de la préfecture d'une liste de prêtres, portant la date du 10 octobre 1793 et signée de deux commissaires de la municipalité.

En tête de cette liste on lit :

« Compte que rendent à la municipalité de Nantes les citoyens Godin et Hardouin, comme commissaires des détentions des prêtres non assermentés qui ont été transférés de la maison des ci-devant Carmélites, en la nuit du 5 au 6 juillet dernier, en le navire la *Thérèse*, et, de là, en la maison des ci-devant Petits-Capucins, les 19 juillet et 6 août dernier, jusqu'au 10 octobre que leurs pouvoirs ont été annulés, duquel ils requièrent qu'il soit fait mention sur le registre des délibérations pour leur valoir et servir de décharge comme suit. »

Suivent cent noms, presque tous accompagnés des prénoms, mais rien de plus ; en marge d'une dizaine de ces noms se trouvent des mentions de mort ou de mise en liberté.

A la suite, et de la même écriture, se trouvent ces lignes : « Il est de notoriété publique que tous les individus ci-dessus ont été noyés quelques jours après. »

* Voir la livraison d'août 1878, pp. 111-128.

Ainsi aucun doute n'est possible, les prêtres portés sur cette liste sont bien les quatre-vingt-dix qui furent noyés le 27 brumaire an II par ordre de Carrier; mais, comme cette liste fut composée le 6 juillet 1793, au moment où Godin et Hardouin, commissaires chargés de la surveillance de tous les détenus placés sur des navires ancrés en Loire, prirent charge des prêtres venant des Carmélites, elle avait cessé d'être exacte le 27 brumaire. Un des prêtres s'évada des Petits-Capucins; quatre moururent, et un autre survécut à la catastrophe. Il y a lieu de présumer, en revanche, que deux prêtres non portés sur cette liste furent également noyés: M. Chevalier et M. Lemolphe. M. Julien Chevalier, né à Bouguenais, vicaire au Bignon, âgé de 30 ans, fut envoyé aux Petits-Capucins par ordre du Tribunal révolutionnaire le 6 septembre 1793, en même temps que M. Lemolphe dont les qualités ne sont point indiquées, et je n'ai trouvé leurs noms sur aucune liste de prêtres postérieure à la Révolution. Si la mention portée sur le Registre du Comité révolutionnaire semble établir que, le 7 brumaire an II (28 octobre 1793), 86 prêtres seulement furent transférés des Petits-Capucins sur la *Gloire*, il résulte aussi d'une lettre de M. le chanoine Douaud, économe des prêtres, que, dix jours auparavant, le 17 octobre, il y avait 90 prêtres aux Petits-Capucins, et je n'ai relevé, dans cet intervalle, aucune mort ni aucun élargissement; tous les documents d'ailleurs parlent de 90 prêtres, et, si je ne me trompe, le chiffre exact de ceux conduits sur le navire la *Gloire* serait de 88, ainsi composé :

1° Les 84 prêtres de ma première liste ci-après . . .	84
2° M. Landeau (Julien), qui fut jeté à l'eau, et que j'ai placé sur ma seconde liste, puisqu'il échappa à la noyade	1
3° M. Jean Bernard, qui mourut sur le navire la <i>Gloire</i> , porté également sur ma seconde liste	1
4° MM. Chevalier et Lemolphe	2

88

Pour l'intelligence des renseignements sommaires que j'ai recueillis sur la détention de ces prêtres, je rappellerai en quelques mots les principales mesures prises à leur égard par les administrations.

En juillet 1791, 37 prêtres non assermentés se trouvaient enfermés au Séminaire; une émeute fut, le 22 juillet, l'occasion de leur transfert au Château; ces prêtres furent mis en liberté le 14 août suivant, à l'exception de quelques-uns contre lesquels il existait des plaintes particulières.

Des plaintes de cette nature, basées sur les prétextes les plus futiles, amenèrent des arrestations nouvelles dans le cours de 1791; ces arrestations devinrent assez nombreuses pour qu'à la date du 12 mars 1792 on constate la présence au Séminaire de 102 prêtres détenus.

Le 22 mars 1792 le Département décida que tout prêtre non assermenté de la Loire-Inférieure qui n'établirait pas sa présence à Nantes, en répondant tous les jours à un appel nominal, serait arrêté et conduit à la maison de Saint-Clément, que l'on se proposait de transformer prochainement en prison. Une de ces listes d'appel, datée du 26 mars 1792, contient 391 noms, qualités et adresses de prêtres résidant au chef-lieu du département, qui, pour la plupart, obéirent plus tard à la loi sur la déportation.

Le 6 juin 1792, la prison de Saint-Clément fut ouverte, 94 prêtres y furent transférés du Séminaire; quelques-uns restèrent au Séminaire, probablement à raison de leur âge ou de leur état de maladie; plusieurs de ceux qui furent arrêtés après le 6 juin entrèrent également au Séminaire.

Du 14 au 16 août 1792, les prêtres détenus au Séminaire furent conduits au Château.

Le 6 septembre 1792, on notifia aux prêtres détenus au Château et au Séminaire la loi du 26 août 1792, d'après laquelle tout prêtre non assermenté devait, dans le plus bref délai, quitter la France. Les prêtres infirmes ou sexagénaires étaient seuls exemptés de la déportation, mais ils devaient faire connaître leur intention d'invoquer l'exception.

Le 8 septembre ils furent interrogés à ce sujet; la plupart d'entre eux invoquèrent l'exception, et déclarèrent qu'ils voulaient rester en France.

Le 10 septembre 1792 et jours suivants, plusieurs centaines de prêtres de la Sarthe, de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure s'embarquèrent à Nantes et à Paimbœuf pour l'Espagne et le Portugal. Ceux qui avaient déclaré vouloir rester furent placés à l'ancien couvent des Carmélites, et le transfert eut lieu les 10, 11, 12, 13 et 14 septembre 1792.

On leur adjoignit peu après quelques-uns des prêtres sexagénaires et infirmes de la Sarthe et de Maine-et-Loire, restés à Nantes par des causes accidentelles, les autres ayant été renvoyés dans leurs départements.

C'est dans cette maison des Carmélites que l'on envoya aussi la plupart des prêtres du département de la Loire-Inférieure, arrêtés plus tard; je dis la plupart, car on trouve quelques prêtres sur les listes des Saintes-Claire et du Bouffay.

A la fin de l'année 1792, il y avait 86 prêtres détenus aux Carmélites; on a vu, par le rapport de Godin et Hardouin cité plus haut, qu'ils étaient cent au mois de juillet 1793 au moment de leur transfert sur le navire la *Thérèse*.

Cinq au moins étaient morts aux Carmélites, savoir:

Le 12 janvier 1793, M. Rousseau (Pierre), curé de Rougé, 79 ans; le 2 février, M. Gastepaille (Gilles), né à Cambon, 66 ans; le 4^{er} mai, M. de la Tullaye, né à Nantes, paroisse Saint-Donatien, 66 ans; le 5 mai, M. Herpe (Michel-François), capucin du Croisic, né à Guémené, 60 ans; le 4 juin, M. Thoby (Jacques), né à Missillac, curé du Cellier, 79 ans. (Actes de l'État-civil) ¹.

Du navire la *Thérèse* les prêtres furent envoyés au couvent des Petits-Capucins, situé à l'emplacement occupé aujourd'hui par l'escalier de Sainte-Anne; ils y entrèrent dans le courant d'août

¹ Je prie M. Bellamy, greffier du Tribunal civil de Nantes, de recevoir ici l'expression de ma gratitude pour l'obligeance avec laquelle il m'a donné communication des registres de l'état-civil.

1793¹; la première date de Godin et Hardouin n'est exacte que pour les octogénaires. Je n'ai trouvé sur aucun registre du Département, du District ou de la Municipalité, mention des élargissements indiqués sur la liste de Godin et Hardouin comme ayant eu lieu en juillet et en août 1793. Peut-être ces élargissements eurent-ils lieu en vertu d'une décision du Conseil de la commune prise le 20 juillet 1793; à cette date, il fut arrêté qu'en raison des chaleurs, et en prévision des maladies pestilentielles qui pourraient en résulter, le Maire et des commissaires spéciaux seraient autorisés à élargir les détenus contre lesquels il n'existait ni dénonciation, ni mandat d'arrêt; mais à ce titre tous les prisonniers de la *Thérèse* auraient dû être élargis.

Des Petits-Capucins les prêtres furent conduits, le 7 brumaire an II (28 octobre 1793), sur le navire la *Gloire*, où quelques semaines après on les prit pour les noyer.

Le lecteur connaît maintenant la succession des prisons dans lesquelles les prêtres séjournèrent; pour plus de brièveté, je me bornerai, dans les courtes notices que j'ai consacrées à chacun d'eux, à dire que tel prêtre, arrêté et conduit dans tel lieu, a été ensuite transféré dans les autres prisons.

PREMIÈRE LISTE

Prêtres emprisonnés sur le navire la *Gloire* et noyés.

BAZILLE (Augustin-Gabriel), né à Vertou, 57 ans², bénédictin de Vertou, demeurait chez son frère, ile Feydeau, 9, lors de l'appel nominal du 26 mars 1792; enfermé, le 24 août de la même année,

¹ C'est par erreur qu'à la dernière ligne de la page 278 du numéro d'avril, on a imprimé qu'il y avait 100 prêtres aux Petits-Capucins; c'est 90 qu'il faut lire.

² J'ai calculé les âges en ajoutant une année à l'âge porté aux déclarations de 1792; mais tous les prêtres ne firent pas de déclaration, et il s'en faut que les listes soient d'accord sur les âges; certains actes de décès même ne sont pas sur ce point conformes aux déclarations qui avaient été faites.

il déclara au Séminaire, le 8 septembre, qu'il irait en Espagne si sa santé le lui permettait; fut par raison de maladie dispensé de la déportation, entra aux Carmélites vers le milieu de septembre 1792.

BERNARD (Nicolas), né à Fontenay-le-Comte, 65 ans, cordelier d'Ancenis; emprisonné d'abord au Séminaire; transféré à la maison de Saint-Clément le 6 juin, au Château le 14 août, déclara, le 8 septembre, qu'à raison de son âge il resterait en France; entra aux Carmélites lors de la translation du 10 au 14 septembre 1792.

BODET (René), né à Missillac, 67 ans, prêtre habitué de Guérande, titulaire du bénéfice des Martins, ancien curé de Saint-Brevin; fut amené de Guérande à Nantes le 26 août 1792 par ordre du président du Département; enfermé au Séminaire, il déclara qu'à raison de son âge et de ses infirmités, il resterait en France; transféré aux Carmélites.

BONNET (Joseph-Thomas), né à Montaigu, 42 ans, vicaire de Saint-Martin-des-Noyers; canton des Essarts, conduit à Saint-Clément le 17 juillet 1792, fut transféré au château, y déclara, le 8 septembre, qu'il voulait aller en Espagne. Il ne partit pas néanmoins, car on retrouve ses nom et prénoms sur la liste des prêtres enfermés aux Carmélites. Deux autres prêtres du même nom: l'un Jean Esprit, de Fréjus, partit pour l'Angleterre le 22 septembre 1792; l'autre, Pierre, ancien vicaire de Mauves, figure sur la liste d'appel du 26 mars 1792.

BOUCHARD (Jean), 53 ans, qualifié, dans la liste d'appel du 26 mars, d'aumônier dans la paroisse du Port-Saint-Père, entra aux Carmélites le 12 septembre 1792.

BOUTHERON (François), né le 28 mars 1725 à la Châtaigneraie, chartreux-prêtre de la communauté de Nantes, profès du 17 janvier 1751, enfermé à Saint-Clément le 7 juin 1792, puis au château, puis aux Carmélites, exprima le désir de rester en France.

BRIANCEAU (Joseph), né à Nantes, paroisse Sainte-Croix, 68 ans, prêtre de chœur de la même paroisse, enfermé au château le 23 août 1792, déclara qu'il resterait en France; transféré avec les

autres prêtres aux Carmélites et noyé avec eux, il s'échappa, fut recueilli par le capitaine Lafloury, et noyé de nouveau quelques jours après.

BRIAND (Henri), né à Cambon, 62 ans, desservant de la chapelle Saint-Michel de Cambon, enfermé au Séminaire antérieurement au 6 juin 1792, transféré à Saint-Clément et dans les autres prisons; porté sur un procès-verbal comme ayant été cause de son état de maladie, dispensé de la déportation. Cette mention me semble erronée et devait s'appliquer à son homonyme, M. Barthélemy Briand, dont le nom suit et qui avait déclaré vouloir aller en Espagne, tandis que M. Henri Briand avait déclaré vouloir rester en France.

BRIAND (Barthélemy), né à Nantes, paroisse Saint-Similien, 53 ans, infirme, diacre d'office à la cathédrale, déclara qu'il voulait aller en Espagne; mêmes prisons que le précédent.

BROSSAUD (Yves), né à Cambon, 62 ans, recteur de Saint-Jean-de-Corcoué, enfermé au Séminaire, à Saint-Clément et dans les autres prisons, avait déclaré vouloir rester en France.

BRIZARD (Pierre), né à Boussay, près Clisson, 25 ans, religieux de la Grande Chartreuse de Grenoble, qu'il quitta le 4^{er} novembre 1792; sur le refus qui lui fut fait à Grenoble d'un passeport pour l'étranger, il se décida à se retirer dans sa famille, et il fut arrêté à Gorges le 19 novembre 1792; envoyé aux Carmélites par ordre du département, le 20 novembre, il demanda par lettre du 24 décembre 1792 l'autorisation, qui lui fut refusée, de se déporter en Espagne.

CAM (René-Armand), né à Nantes, paroisse de Saint-Saturnin, 67 ans; après avoir été seize ans curé de la Boissière (diocèse de Poitiers), il résidait à Nantes depuis sept ans. Le 5 juin 1792, au moment où il allait signer au Département sa feuille de présence à Nantes, il fut arrêté sur la place du Port-Communeau et conduit au Séminaire. Transféré le lendemain à Saint-Clément, puis au Château, il déclara vouloir rester en France et fut envoyé aux Carmélites. Dans un état des prêtres nés à Nantes, daté du 21 prairial an II,

état où j'ai relevé plusieurs erreurs, il est porté comme mort aux Carmélites, mais son acte de décès ne se trouve point sur le registre de la section, à côté de ceux de plusieurs prêtres morts aux Carmélites, et son nom se trouve au contraire sur la liste de Godin et Hardouin contenant les prêtres transférés des Carmélites sur le navire la *Thérèse*.

CHAMPEAUX (Paul), 55 ans, bénédictin de Cholet (ou né à Cholet), prêtre du diocèse d'Angers, entra aux Carmélites le 20 septembre 1792; un procès-verbal constate sa présence aux Petits-Capucins le 30 septembre 1793.

CHEVÉ (Olivier), né à Nantes, paroisse de Sainte-Croix, 66 ans, recteur de la Chapelle-sur-Erdre, quitta sa cure le 29 mai 1791, vint à Nantes pour se conformer à l'arrêté du Département du 6 juin 1791, qui enjoignait aux prêtres dépossédés de leurs paroisses de se retirer à Nantes; résidait chez sa sœur, rue Sainte-Croix, lors de l'appel du 26 mars 1792; fut enfermé au Séminaire, à Saint-Clément, au Château; déclara vouloir rester en France; envoyé aux Carmélites.

CHRÉTIEN (Martin-Joseph), né à Puceul, 78 ans, vicaire de Nozay; ailleurs inscrit comme vicaire de Puceul, demeurait chez M. de la Barre, Port-Communeau, lors de l'appel du 26 mars 1792; enfermé à Saint-Clément et au Château; déclara vouloir rester; envoyé aux Carmélites.

COAT (Yves), 64 ans, recteur de Saint-Donatien à Nantes, détenu à Saint-Clément lors de l'ouverture de cette maison, puis dans les autres prisons.

COSSIN (Jean-René), ancien chanoine doyen de la Rochelle, résidait à Nantes depuis cinq mois, lorsque, le 12 avril 1793, sur la dénonciation qu'il confessait et disait la messe dans des maisons particulières, il fut arrêté dans une chambre garnie, vis-à-vis la Bourse; conduit au Département, il refusa de faire connaître où il avait exercé son ministère et fut envoyé aux Carmélites. Conformément à la loi du 14 février 1792, un arrêté du Département du 12 avril 1793 accorda une récompense de cent francs au citoyen qui l'avait arrêté.

COSTARD (Pierre), né à Saint-Jean-de-Saint-Méen (?), district de Saint-Malo, 74 ans, prêtre habitué du Loroux, titulaire des chapellenies de Beauchêne et des Tronchons; enfermé à Saint-Clément et au Château; déclara vouloir rester en France; envoyé aux Carmélites.

COUVRANT (François), né à Sainte-Reine, district de Guérande, 75 ans, recteur de Besné; quitta sa cure le 4 avril 1791, vint à Nantes où il demeura place Viarme, chez les dames Bruneau; fut envoyé à Saint-Clément le 7 juin 1792, puis dans les autres prisons.

CURATTEAU (René), 54 ans, sacriste de Saint-Denis à Nantes, était encore au Séminaire le 10 septembre 1792, où il avait déclaré son intention d'aller en Espagne si sa santé le permettait; dispensé de la déportation pour cause de maladie, il fut envoyé aux Carmélites l'un des jours qui suivirent.

DAVIAU (Pierre-Louis), de Joué, près Vihiers (Maine-et-Loire), 45 ans; entra aux Carmélites le 20 septembre 1792.

DENIAU (Pierre), 73 ans; prêtre titulaire de la chapellenie de la Contrie, paroisse de Quilly, entra aux Carmélites le 11 octobre 1792. Il est assez difficile de savoir s'il avait été arrêté auparavant: un abbé Deniau, vicaire de Chauvé, fut arrêté, déguisé en paysan, aux Noyers, le 22 mai 1792 et envoyé au Séminaire, et une délibération du district de Paimbœuf, du 16 juillet 1792, ordonna de saisir et d'amener à Saint-Clément un prêtre nommé Pierre Deniau, et qualifié d'ancien vicaire de Chauvé. Il y eut aussi un Pierre Deniau emprisonné aux Saintes-Claire. Je suis porté à penser que le district de Paimbœuf aura fait erreur sur le prénom, car un prêtre, qui dit se nommer Deniau (Julien-Michel), vicaire de Chauvé, et âgé de 34 ans, déclara qu'il voulait aller en Espagne et s'embarqua le 10 septembre.

DOÛAUD (Gabriel-Urbain), né à Tiffauges, 60 ans, chanoine de la cathédrale de Nantes, séjourna dans toutes les prisons depuis celle de Saint-Clément où il fut élu économiste par ses compagnons de captivité, le 6 juin 1792. Ce fut lui qui, en leur nom, accusa récep-

tion de la notification de la loi du 26 août faite en sa personne aux prêtres du Château le 7 septembre 1792. Il avait déclaré vouloir aller en Espagne, mais il resta, je ne sais pour quelle raison, et il entra le 10 septembre aux Carmélites, où il fut de nouveau désigné comme supérieur et économiste par les autres prêtres; c'est en cette qualité qu'il adressa plusieurs requêtes aux administrations.

DUBOIS (Louis), né à Nantes, paroisse de Saint-Saturnin, 62 ans; curé de Saint-Vincent à Nantes; enfermé à Saint-Clément le 6 juin 1792, puis dans les autres prisons.

DUGAST (Augustin), né à la Trinité de Clisson, 78 ans, ancien recteur de Gorges, demeurait à Nantes, lors de l'appel du 26 mars 1792, chez M. Boux, rue de Briord; emprisonné aux mêmes lieux que le précédent.

DUTEIL (Henri), ancien vicaire à la paroisse Saint-Laurent de Nantes, entra aux Carmélites le 5 mai 1793.

FLEURIAU (Jean-Baptiste), né à Nantes, paroisse de Sainte-Croix, 79 ans, curé de Saint-Jean en Saint-Pierre à Nantes, l'un des prêtres conduits du Séminaire à Saint-Clément le 6 juin 1794, et ensuite dans les autres prisons.

FOULON (François), 31 ans, vicaire de la paroisse de Mernel, canton de Maure, évêché de Saint-Malo. Emprisonné au Bouffay le 9 avril 1793, il en sortit le 11 juin, pour aller aux Carmélites, où l'envoyait un jugement ou plutôt une décision du Tribunal révolutionnaire de Phelippes, en date du 5 juin.

FORGET (François), né à Clisson, paroisse de la Madeleine, 68 ans, récollet, ou autrement dit cordelier de la réforme, du couvent de Fougères; entra au Château le 21 août 1792; fut ensuite transféré aux Carmélites.

GAUDIN (Pierre), prêtre de Saint-Similien à Nantes, entra aux Carmélites le 9 mai 1793.

GENNEVOYS (Julien), curé de la Chevrolière; arrêté une première fois en juillet 1791, il fut emprisonné au Séminaire et au Château, où ses compagnons de captivité l'éurent leur supérieur; mis en liberté au mois d'août suivant. Son nom ne se trouve sur aucune

des listes de Saint-Clément et du Château, et il n'entra aux Carmélites que le 3 juin 1793. Une lettre adressée de Saint-Nazaire, le 27 pluviôse an II, au district de Guérande, informe cette administration que le nommé Julien Gennevoys, prêtre réfractaire, « décédé à la suite du baptême patriotique », avait un contrat de constitut de 8,000 livres sujet à confiscation.

GERGAUD (Gilles), né à Plessé le 21 juin 1723, chapelain de Calan, en Plessé, avait été l'objet de poursuites de la part du district de Blain (20 décembre 1791), et, dans un procès-verbal de perquisition à Plessé, il est qualifié d'ancien curé de Saint-Sébastien; porté comme entré au château le 24 août 1792, son nom se trouve sur une liste de Saint-Clément ou du Séminaire d'une date antérieure; déclara qu'il voulait rester en France et entra aux Carmélites avec les autres prêtres.

GIRAUD (Charles), né à Pontchâteau en février 1723, prêtre habitué de Saint-Philbert; titulaire des bénéfices du Deffaux en Pontchâteau, et de la Bastière en Saint-Philbert, avait 42 ans de services dans le diocèse; fut enfermé au Séminaire, où il déclara, le 8 septembre 1792, qu'il voulait rester en France; envoyé aux Carmélites.

GUÉGUEN DE KERMORVAN (René), né à (illisible), ci-devant Basse-Bretagne, 80 ans, capucin du Croisic, transféré du Séminaire à Saint-Clément le 6 juin 1792, puis dans les autres prisons.

GUÉRIN (Pierre), né à Frossay, 69 ans, prêtre demeurant ordinairement à Frossay, mais exerçant quelquefois son ministère au Migron; fut transféré du Séminaire à Saint-Clément le 6 juin 1792, puis retourna au Séminaire, où il se trouvait le 8 septembre 1792; il déclara qu'il voulait rester en France; transféré aux Carmélites.

HALLEREAU (Jean), né le 13 juillet 1738, à la Chapelle-Heulin, chartreux de Nantes, profès du 24 juin 1764; entra à Saint-Clément le 10 juin 1792; déclara au Château qu'il était infirme et qu'il se proposait d'aller en Espagne, sauf avis du médecin; transféré aux Carmélites.

HERVÉ DE LA BAUCHE (Roland), 67 ans, curé de la Trinité de Machecoul; quitta sa cure le 30 juin 1791, fut emprisonné au sémi-

naire presque aussitôt, fut relâché, puis resta à Nantes; il demeurait vis-à-vis le Château lorsqu'il répondit à l'appel le 26 mars 1792.

On le trouve enfermé à Saint-Clément dès l'ouverture de cette prison, le 6 juin 1792, et de là au Séminaire où, le 7 septembre, on fit à sa personne la notification de la loi sur la déportation; transféré aux Carmélites.

HUET (Nicolas), 69 ans, chanoine de la cathédrale du Mans, l'un des 29 ou des 23 prêtres de la Sarthe et de la Mayenne qui, amenés à Nantes pour être déportés, excipèrent de leur âge pour demeurer en France et furent envoyés, le 20 septembre 1792, aux Carmélites pour y résider jusqu'à ce que leurs départements les eussent fait revenir. Le 13 novembre 1792, un bateau fut affrété pour emmener à Saumur 23 prêtres de la Sarthe; M. Nicolas Huet se trouva malade et ne partit pas. (Hue Nicolas, 33 ans, prêtre de chœur à Saint-Nicolas, partit pour l'Espagne le 10 septembre, et un prêtre, nommé Jean Huet, devint curé constitutionnel des Touches.)

JUGUET (Barthélemy), né à Nantes, paroisse de Saint-Denis, 63 ans, recteur de la Marne; une délibération du district de Macheoul, du 11 mars 1792, ordonna le transfert à Nantes de M. Juguet, qui fut sans interruption détenu dans les diverses prisons.

JUPPIN (Michel), pénitencier et chanoine de la cathédrale du Mans; enfermé pour la première fois au Château, le 6 mars 1793; il fut, sur un ordre de Phelippes, président du Tribunal criminel du district, envoyé aux Carmélites, où il entra le 29 mars 1793.

LACOMBE (Thomas), né à Nantes, paroisse de Saint-Denis, 68 ans, recteur de Corsept; transféré du séminaire à Saint-Clément, il fut sans interruption détenu; échappé à la noyade comme M. Brianceau, il fut noyé de nouveau peu après.

ALFRED LALLIÉ.

(La fin à la prochaine livraison.)

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES

M. VANDIER

Dans l'ordre de la prédestination éternelle, les gloires d'un jour sont de véritables appels d'en haut. Heureux qui sait les reconnaître, qui ne s'en pare qu'avec simplicité, et qui les recherche pour le bien des autres. Ces situations élevées ne sont, pour l'homme de cœur, qu'un engagement indispensable à travailler et à être utile; l'éclat qui les entoure n'a pour fin que de lui faire mener une vie pleine de soins, soins souvent affligeants, et dont il faut masquer l'ennui par un doux et facile accueil. Et puis, quand on a vécu plus pour les autres que pour soi, quand on a voulu tout faire par le droit et pour le vrai, se tenir prêt une dernière fois pour l'appel suprême, pour la seule lutte qui conduise à la vie réelle: voilà les vérités qu'a connues, qu'a pratiquées, qu'a montrées par le double exemple de la vie et de la mort, l'homme dont nous venons dire ici un dernier mot, et dont la perte a déjà éveillé plus d'une voix émue, sympathique, amie, mais non plus amie que la nôtre.

Dans la séance du 28 août dernier, une dépêche apprenait au Conseil général siégeant à la Roche-sur-Yon, que M. Vandier, sénateur et conseiller général de la Vendée, avait cessé de souffrir. Une voix autorisée, celle de M. Gaudineau, sénateur et président de ce Conseil, l'annonçait à tous, et retraçait, en quelques phrases que le cœur improvisait et qu'une affection particulière, si honorable pour les deux amis, rendait plus touchantes encore, et les services ren-

des par celui qui nous quittait, et la douleur qui nous frappait tous ; je dis tous, car si Vandier était de ces hommes que ceux qu'unie une même opinion traitent en ami et prennent pour champion, son caractère était tel que ses adversaires même le regrettaient, et cette unanimité de regrets était constatée dès le lendemain devant l'autel où tous venaient apporter, ceux-ci un suprême hommage, ceux-là une première prière pour celui qui n'était plus.

La famille de Vandier (Marie-Edmond-Benjamin) était vendéenne. Né, il est vrai, en 1835 à Bellême, ses relations, ses intérêts étaient surtout vendéens ; son père, qui a laissé une mémoire respectée, était né à Nieul sur l'Autise et avait habité Challans ; et quand le fils dut prendre rang parmi les représentants de ce département, ce n'était pas un enfant adoptif que se créait la Vendée, c'était une aïeule qui retrouvait un petit-fils. D'ailleurs les jeunes années de Vandier ne s'étaient point écoulées sur une terre autre que ce pays quasi natal ; car il n'avait quitté la terre de France que pour servir au loin la mère patrie.

Vandier était marin ; et même après qu'il eut quitté la marine, marin il était resté, de goûts, de tempérament, d'allure. Il avait cette intelligence primesautière qui fait de nos officiers de mer les premiers marins du monde ; il avait cette vivacité de conception si nécessaire à celui qui doit rapidement commander au danger ; il avait ce caractère résolu qui est nécessaire à bord et qui, transporté dans la politique est d'autant plus goûté qu'il est plus rare, cette virilité digne et cette marche sans ambages, si éloignées des finesses tortueuses, des détours qui réussissent, des adresses changeantes que nous connaissons pour les avoir vues chez les politiciens, disons d'Amérique ; car ces nouveaux moyens de parvenir n'existeront jamais en France, du moins pour y triompher longtemps ; et s'ils y apparaissent, le souvenir de la droiture d'hommes tels que Vandier est fait pour les en promptement chasser.

A peine descendait-il de l'école du *Borda* qu'il s'embarquait sur le *Jean-Bart*, au commandement du capitaine de vaisseau Touchard, aujourd'hui amiral et député de Paris. La guerre de Crimée éclatait. Dirigé sur Sébastopol, le *Jean-Bart*, comme la plupart des autres vaisseaux de l'escadre de la mer Noire, débarquait des officiers choisis qui formèrent les batteries de la marine. Elles

furent organisées dès le début du siège de Sébastopol. C'est là qu'en 1854 et 1855, sous les ordres de l'amiral Rigault de Genouilly, Vandier eut sa part de péril et de gloire. Tout marin porte en soi un artilleur ; et Vandier montra, des premiers, que le *Borda* valait l'école de Metz. Avec quel entrain, quelle jeunesse, il savait raconter sa jeune vie militaire ! Les épisodes de ces attaques, les petits incidents de cette grande vie de dévouement, il les disait avec charme et gaieté dans de bonnes causeries qu'il rendait toujours attrayantes.

Dans ces dangers toujours renouvelés il n'était rien, si vous l'eussiez entendu ; homme d'obéissance, ses chefs, homme de commandement, ses soldats, voilà ceux qu'il avait aimés, dont il rappelait les gestes, dont il redisait les aventures, et dont il glorifiait la mémoire. Il n'avait rien fait, lui, soit ; mais on n'en savait pas moins que le grade d'aspirant de 1^{re} classe était venu le trouver au fond de sa batterie, et que, Sébastopol à peine pris, l'aspirant était décoré de la Légion d'honneur ; et Vandier avait à peine vingt ans !

Rentré en France sur la frégate l'*Algérie*, il était réembarqué de suite, toujours en 1855, sur le vaisseau le *Charlemagne* ; et l'année suivante, il partait sur la frégate l'*Égérie* pour faire partie soit de l'escadre de l'Atlantique, soit plus tard de celle du Pacifique, et poussa deux fois jusqu'en Océanie, mais revenant longer presque toujours l'un des deux flancs de l'Amérique, tantôt pour y combattre, tantôt pour donner à nos compatriotes coloniaux ce prestige et cette sécurité que la marine de France leur assure sur toutes les côtes lointaines.

C'est encore sur l'*Égérie* et au milieu des Antilles que son grade d'enseigne vint le trouver. Les années suivantes il navigua sur plusieurs autres bâtiments, et parcourut les côtes des États-Unis. Cette époque de sa vie fut une période d'études. Il vit de près cette civilisation de l'Amérique septentrionale, connut intimement la formation de ces vastes états qui ne peuvent être que républicains, n'ayant pas de passé, qui ne peuvent l'être que sous la sauvegarde de la fédération, et chez lesquels la fédération même a fait naître la plus terrible, la plus longue et la plus désastreuse des guerres. Ce n'était pas seulement l'état politique de cette Amérique du Nord que Vandier examinait en y trouvant ces éléments dissolvants, démocrates et républicains se combattant les uns les autres, et dont le

souvenir devait l'éclairer vivement plus tard, lorsqu'il fut lancé dans la voie politique, c'étaient aussi les progrès de la science aux États-Unis qui le frappaient; il les voyait, les étudiait, s'en imprégnait, surtout en ce qui touche la marine. C'est ainsi que les œuvres principales et les découvertes modernes dues au lieutenant Maury lui étaient devenues à ce point familières, que s'il n'eût pas été plus tard absorbé par les travaux politiques, il aurait marché volontiers dans cette voie scientifique où il avait déjà appuyé le pied. Les théories des grands courants équatoriaux et tropicaux, leurs contre-courants, leurs développements, leur utilisation, c'était là la partie de la science nautique dont il parlait avec le plus de compétence et d'expérience. Telle de ses conversations était une amplification, telle autre un nouveau chapitre de la *Géographie physique de la mer*, et il aimait l'hydrographie comme une science déjà intelligemment pratiquée. Si la politique n'en avait pas fait l'homme que nous connaissons, le savant aurait primé chez lui; et c'eût été d'une autre manière, et non moins glorieuse, qu'il eût servi son pays.

Mais une nouvelle guerre où la marine allait avoir pour sa part plus de dangers que de gloire s'appêtait. Nous n'avons à juger ni la pensée, grande peut-être, qui engendra, ni les cruelles péripéties qui terminèrent la guerre du Mexique.

Sous le commandement du capitaine de vaisseau de Cornulier-Lucinière, aujourd'hui amiral, et qui, comme l'amiral Touchard l'avait fait, sut reconnaître la valeur de son jeune officier, Vandier, pendant quatre ans (1860-1864), naviguait sur l'Océan Pacifique. La frégate la *Galathée*, que commandait le comte de Cornulier, était destinée à contourner le Mexique et à venir faire une diversion sur sa côte occidentale. La division navale de l'Océan Pacifique, commandée par l'amiral Bouet, bloqua la côte ouest du Mexique, et la *Galathée* fut au nombre des vaisseaux qui attaquèrent Acapulco. De cette campagne Vandier revint en 1864; il était lieutenant de vaisseau depuis deux ans.

Sa bravoure était noblement prouvée; l'esprit s'était agrandi; à quoi pouvaient servir la science et l'expérience acquises? Les supérieurs de Vandier le jugèrent apte à faire des autres ce qu'il s'était fait lui-même; et le lieutenant de vaisseau dut communiquer pendant plusieurs années aux jeunes aspirants les qualités qu'il avait

prêchées d'exemple. Sur le vaisseau le *Jean-Bart*, de 1866 à 1868, il fit les campagnes instructives des jeunes aspirants; et pas un seul qui ne pût dire: « Serai-je décoré comme lui, aspirant et à vingt ans? »

Si Vandier fût resté soldat, l'avancement le plus rapide lui était assuré. Mais nulle guerre à l'horizon; de nombreux services rendus; une alliance heureuse entrevue qui allait le fixer non loin des côtes de Vendée et de Bretagne: Vandier crut que tout cela lui permettait d'être utile d'une autre manière à son pays, et il quitta la marine, en 1869, tout prêt à y rentrer si les circonstances l'exigeaient. Il devait le prouver sous peu.

Une nouvelle loi venait d'enlever aux conseils généraux quelques-uns de leurs membres les plus distingués: les magistrats qui représentent la justice dans chaque canton, et qui parfois représentaient aussi, et au mieux, le canton au conseil départemental, durent opter entre ces deux fonctions. Le conseiller général de l'Île-d'Yeu préféra la magistrature paternelle, qu'il exerçait si honorablement en ce canton, à la possibilité qu'il avait, comme conseiller, de rendre quelques services à son île et à son département. Mais cet homme d'intelligence et de bien savait que ses administrés n'y perdraient rien; il n'ignorait pas qu'il avait, non loin de lui, un ami, un frère qui le suppléerait. En effet, Vandier paraissait, par ses connaissances, par sa profession, devoir être le représentant naturel d'une population de marins. A peine débarquait-il dans l'île, que l'officier de marine était acclamé conseiller général de la Vendée.

La fatale guerre de 1870-1871 survint. Pendant les premiers mois de ce temps sinistre, Vandier est d'abord occupé à organiser la défense dans le département auquel il s'était donné tout entier. Nos défaites s'accroissent, nos officiers diminuent de nombre; et Vandier, renonçant aux plus chères joies d'une famille qui se crée, écrit au ministre de la marine une lettre qui vivra :

Monsieur le Ministre,

Je viens offrir mes services à la Marine pour le temps de la guerre actuelle. Nommé lieutenant de vaisseau le 15 août 1862, j'ai donné ma démission dans le mois de septembre 1869. En face des circonstances impérieuses que traverse le pays, je considère qu'il est du devoir de tout bon citoyen de donner à la France tout ce qu'il possède, jusqu'à son sang.

Je suis marié et j'ai plus de 35 ans ; je ne suis donc poussé dans ma démarche que par le désir d'apporter mon concours à la défense nationale. Je ne demande ni avancement ni faveurs, je réclame seulement le grade que j'avais en donnant ma démission et l'honneur de commander à des marins. Aussitôt après la guerre actuelle je rentrerai dans la vie civile, ne demandant à emporter de mes actes que la satisfaction d'avoir fait mon devoir.

Si, dans ces conditions, vous jugez mes services utiles à la flotte, je me tiens à votre disposition et j'attends vos ordres.

VANDIER.

La rapidité de nos malheurs rendait inutiles tous les dévouements. La réorganisation de la France devait être son seul labeur ; cette mission semblait confiée à l'Assemblée nationale. La réunion conservatrice des électeurs de Vendée s'assemblait à la Roche ; sans même que Vandier y parût, son nom, déjà connu et honoré, fut proclamé, et une immense majorité, ratifiant cette candidature, l'envoya siéger à Bordeaux ; 62,000 suffrages faisaient du représentant de l'Île-d'Yeu le député de la France.

Aussi ce canton devait-il le renvoyer siéger au conseil général en 1877. L'unanimité pouvait-elle manquer à l'homme serviable, à celui qui, appelé une première fois par l'île, avait fait rejaillir sur elle le lustre agrandi que sa première nomination lui avait permis d'acquérir ? Elle a su de quels bienfaits il l'avait dotée : la régularité d'un service de bateau à vapeur entre le continent et Port-Joinville, la diminution de parts contributives dans des impôts dont le revenu ne repassait pas la mer, les travaux repris et continués du port et de ses défenses ; — voilà ce que ce canton a dû à celui qui, du milieu de la majorité du conseil général, savait influencer sur les décisions de cette réunion par l'autorité de sa parole et la modération de ses idées ; et la modération chez lui n'était pas la grande route de l'indifférence, c'était le choix mûri et fait à temps de décisions sages et éloignées de tout extrême.

Mais suivons-le sur un théâtre plus élevé et où le même brillant et la même prudence allaient lui valoir des succès plus grands. Sa ligne de conduite ne varia jamais : il était pleinement et absolument conservateur, c'est-à-dire l'ami de toutes les libertés qui ne gênent pas celles des autres. Forcé, comme tous, de voter la paix douloureuse de 1871, ses votes furent ensuite ceux de la majorité de la Chambre d'alors : abrogation des lois d'exil, prières publiques,

pouvoir constituant de l'Assemblée, nomination du maréchal de Mac-Mahon, il s'associa à toutes les mesures réparatrices d'un passé d'hier et qui paraît déjà si loin de nous. Il fut nommé secrétaire de l'Assemblée, et dut cette distinction tant à ses travaux qu'à l'amabilité de son caractère. Il fallait le voir en effet, circulant entre tous, amical et séduisant, simple et entraînant par sa franchise et sa vivacité les caractères hésitants qui le côtoyaient. Doué d'une éminente faculté d'assimilation, ce dont il s'était facilement imbu, il le répandait avec la même facilité, et vulgarisait avec la même clarté et ce qu'il avait trouvé lui-même et ce dont il avait profité. Il était resté marin à la Chambre ; sa physionomie même révélait son passé. Ses qualités politiques étaient celles de l'officier : brave, attentif, veillant au grain, se jetant dans la tourmente pour la vaincre ; et vrai, et bon, à ce point que ses adversaires eux-mêmes étaient heureux de frayer avec une conscience si nette et un esprit si droit. Quand sa rondeur s'aiguissait d'une pointe de causticité, celle-ci n'avait rien de personnel ; et nous n'avons jamais entendu un des bons mots échappés à sa gaieté qui ne pût être dit devant celui qui en était l'objet.

Après les violences de la Commune, et quand la société ébranlée commença à se rasseoir, Vandier comprit que la nation armée est un danger, surtout quand le régime politique manque. Il se fit donc le promoteur de la dissolution de la garde nationale, et eut le courage de déposer le premier une proposition en ce sens. Le général Chanzy devait porter le dernier coup à cette institution qu'il croyait de nature à empêcher toute autre de se fonder.

Vandier reste ensuite plus d'une année sans user de son initiative ; et l'on peut dire que jusque-là il se recueillait. Il travaillait évidemment à coordonner ses pensées sur la marine de l'État, sur la marine marchande, idées qu'il érigea en système, dont une partie reparait dans chacun de ses discours, dans chacune de ses propositions. Il n'obtint pas toujours gain de cause ; mais il fut toujours écouté, car un homme convaincu et un spécialiste l'est plus souvent qu'un orateur de premier ordre. Son premier essai fut une proposition de loi pour la défense des côtes⁴. Ce projet contient, en dehors de son dispositif, les considérations les plus complètes sur la marine

⁴ Voir le *Journal officiel* des 25 et 27 mars.

de l'État. Les questions du personnel navigant, du commissariat, de l'artillerie, du matériel, y sont présentées de la façon la plus lumineuse ; l'urgence de cette loi fut déclarée.

La transformation du matériel de la Marine, par suite de laquelle nos vaisseaux devenaient plus puissants et moins nombreux, avait eu pour résultat d'encombrer les cadres. Un discours de Vandier, du 25 juillet 1874, expose cette situation nouvelle. Un fait analogue, par suite des mêmes causes, s'étant antérieurement produit en Angleterre, amenait sur les lèvres de l'orateur une étude comparative des personnels dans les deux pays. A la suite de cette exposition, le député indique quels sont, selon lui, les moyens, soit de réduire les cadres sans porter préjudice aux officiers, soit d'occuper les loisirs de ceux qui restent inactifs, par l'établissement d'escadres volantes. Ce discours donna lieu, d'abord à M. Jules Favre de lancer une plaisanterie sur Dieu dont le nom avait été prononcé, et à l'amiral Pothuau, ministre de la Marine, de donner son assentiment à l'initiative et à une partie des propositions de Vandier.

Ce furent les idées qui avaient dicté sa proposition de 1873, qui le guidèrent encore dans le discours qu'il prononça le 10 mars 1875 lors de la troisième délibération sur le projet de loi relatif à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée. Ce discours est technique, sans doute, mais l'inspiration et la hauteur du langage n'y font pas défaut. Il peignait la France, manquant de forteresses côtières, de batteries dominant la mer, il disait la vitesse possible d'une flotte ennemie, et ajoutait : « Un jour, au moment où vous vous y attendez le moins, apparaît à l'horizon une fumée. Est-ce un nuage ? Est-ce un navire ? Vous n'en savez rien. Deux heures après vous êtes couverts de projectiles ; et quand l'œuvre de destruction est achevée, le navire prend le large ; il disparaît dans la haute mer ou dans l'obscurité de la nuit. S'est-il dirigé vers l'est ou l'ouest, vers le sud ou vers le nord ? Vous n'en savez rien ; car l'océan est une route que rien ne borne et sur laquelle le voyageur ne laisse pas de trace. Où le chercher ? »

« Vous saurez le lendemain où il est ; vous le saurez par le télégraphe, qui vous annoncera qu'à cent ou cent cinquante lieues de là il a continué l'œuvre de destruction qu'il avait commencée la veille. »

Ce n'est plus là seulement le financier ou le marin qui parle ;

l'homme convaincu s'est animé du souffle oratoire ; et ces élans se retrouvent sans peine dans ses discours, et sont souvent mêlés à une discussion alerte et soigneuse, pleine de calculs et de faits.

Trois mois après, le 28 juillet, le jeune orateur, le vieux marin, reparait à la tribune, et lors de la discussion du budget du ministère de son arme, il revendique, grâce à un nouveau système dont il détaille les engrenages, un avancement plus rapide pour les jeunes officiers, et de plus grands avantages pour ceux qui doivent terminer leur carrière de mer. Forcé par l'heure d'une séance déjà avancée de s'expliquer rapidement, il n'en expose pas moins heureusement le mécanisme ingénieux qui était sa pensée propre, et les grands résultats auxquels aboutiraient ces améliorations. C'est dans ce discours que l'âme du marin apparaît avec le plus de vigueur. L'image de la marine se dévouant tout entière en 1870 et venant sur les champs de bataille de France se joindre à l'armée, et, depuis lors, acceptant des réductions de crédit, donnant même son nécessaire pour permettre à la France de se réorganiser et de se racheter, c'est là un tableau touché de main magistrale. Aussi l'amiral de Montaignac, ministre de la marine, forcé de le combattre par des raisons financières, ne voulut pas remettre au lendemain à répondre devant une chambre touchée par un orateur qui avait ému celui même qui allait lutter contre lui. La réponse du ministre est en effet imprégnée de cette émotion ; car il commence par rendre hommage aux études qui étaient le fond du discours de Vandier, et il ne peut s'empêcher de féliciter son collègue de son amour pour la marine et de la chaleur avec laquelle il avait su plaider ses intérêts. C'est ainsi que dans toute la réponse de l'amiral, on sent qu'il parle suivant les nécessités du moment, et que, s'il le pouvait, il tendrait la main à son jeune adversaire, en lui disant : Touchez-là, et marchons ensemble.

L'Assemblée nationale s'était dissoute après avoir laissé à la France une constitution nouvelle. Vandier ne s'était point associé au vote créateur du régime actuel, mais par ses votes dans les lois constitutionnelles, il s'efforça de lui donner le caractère le moins dissolvant et le moins révolutionnaire. Il fallait donc faire l'épreuve ; un sénat allait être nommé. Vandier se présenta en Vendée comme candidat, ainsi que MM. Gaudineau et de Cornulier. Avec une modestie qui est l'une des touches de ce caractère qui croyait

n'avoir rien fait quand un devoir était accompli, il ne rappela aucun des efforts par lui tentés depuis six ans. Mais on le connaissait, et cent quatre-vingt-seize voix l'envoyèrent siéger au Sénat. Les mêmes sympathies l'y entourèrent et le même cœur vaillant s'y retrouva. Il exerça à la haute Assemblée les mêmes fonctions de secrétaire qu'il avait eues à l'Assemblée nationale. Là encore ses travaux se firent remarquer par leur valeur et leur spécialité. Mais les discussions du Sénat, moins animées que celles de l'Assemblée, dont il était une création et presque un démembrement, appelaient moins souvent les orateurs à la tribune. Aussi Vandier ne se mit-il en avant que deux fois en 1876.

Il déposa, le 22 mai 1876, une proposition relative à la marine marchande. Il avait, pour ainsi dire, prévu le grand mouvement qui se fait en ce moment en faveur de notre commerce extérieur. Son exposé des motifs est une statistique à travers laquelle on voit cette grandeur nationale décroître. Les questions de constructions, d'armements, de marchandises, sont discutées avec le soin qu'il apportait toujours à ce genre de travaux; sans conclure identiquement comme la loi dont le commerce attend son salut, le dispositif de la législation qu'il réclame s'écarte peu des *desiderata* actuels; et dans l'histoire de la loi future et désirée, la tentative de Vandier peut en passer pour le premier chapitre.

Sa seconde œuvre comme sénateur n'est pas moins considérable : c'est le volumineux rapport qu'il produisit au nom de la commission des finances sur le budget des dépenses de l'exercice 1877, pour le ministère de la marine et des colonies. C'est là un travail de longue haleine et dont la valeur fut justement appréciée. Nous n'ignorons pas, d'ailleurs, que l'étude des chiffres lui était familière, et dans un cadre plus restreint, nous l'avons vu disposer nos budgets départementaux avec cet esprit de suite, de pondération et d'organisation administrative nécessaires à tout rapporteur financier.

En 1877, lorsque notre département fut appelé à nommer ses députés, Vandier vint prêter l'aide de son influence et de sa parole à ses amis, dans les circonscriptions de Challans et de la Roche-sur-Yon. Nous l'avons vu alors, dans les réunions publiques, venir défendre ces grandes thèses de la conservation sociale avec cette bonhomie, cet entrain si bien adapté aux divers auditoires qu'il allait chercher çà et là. Il y défendait ses amis et leurs idées avec cette

amabilité vive, cette aménité entraînant et de bon goût, qui était le type de sa personnalité; sa parole ardente et convaincue était de celles auxquelles on ne résiste pas; et quand il avait fait pousser un vivat en l'honneur du maréchal et des candidats qui avaient leur part propre et bien gagnée dans cette ovation, nous entendions un dernier cri de : Vive Vandier ! s'échapper de la poitrine des électeurs. Il avait été jusque-là sympathique à la Vendée; à partir de cette heure, il était populaire.

Au moment où la Chambre nouvelle se réunissait, de grandes hésitations politiques passèrent sur la France. Il ne nous convient pas de faire de l'histoire, à ce moment où un passé trop récent ne permet pas d'être historien sans prendre parti. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que Vandier fut un des derniers conseillers conservateurs du chef du Gouvernement, et que l'une des plus hautes fonctions de l'État lui était réservée alors qu'il n'y songeait pas, qu'il ne la souhaitait pas. Il n'eût sans doute pas refusé un dévouement dont le péril eût fait l'honneur; mais il se retira le premier devant de hauts scrupules qui ne lui permettaient que de s'incliner.

Les fatigues d'une vie politique qui dura huit années eurent pour lui de larges compensations dans une vie privée à laquelle nous ne toucherons pas. Le droit nous en manque plus que le désir. Si les déceptions abondaient à Versailles, à Paris les félicités les plus saines et les plus larges l'environnaient. Combien il fut aimé dans cette famille qui s'accroissait autour de lui? Nous n'osons pas même le faire entrevoir, tant la délicatesse des sentiments qui l'entouraient est impossible à peindre! Et c'est alors qu'arrivé au comble des honneurs publics, au faite des joies intimes, de cruels avertissements vinrent lui faire comprendre que la coupe du bonheur se vide d'autant plus vite qu'elle est plus douce, et que Dieu fait compte du bien accompli sur la terre, à ce point que, lorsque l'on a rempli une grande tâche ici-bas, il n'en demande pas plus. C'est en ce sens que la devise antique : « Heureux ceux qui meurent jeunes ! » peut être acceptée encore comme l'appel providentiel des âmes les plus vite choisies pour la moisson d'en haut. Il n'y a de frappés que ceux qui restent; et dans le feu de leur première douleur, les compensations divines ne s'aperçoivent pas encore. Les unes consistent

dans un avenir de pur dévouement ; les autres, dans la mémoire même de la vie qui a passé comme un rêve, mais dont la réalité se renouvellera à toujours. Lui-même eut, nous a-t-on dit, de ces pensées qui font la mort acceptable, même à ceux dont la vie est si pleine. Femme, belle-mère, sœur, que n'ont pas fait ces âmes d'élite pour lui rendre supportables les mois de douleurs pendant lesquels il avait à conquérir des mérites autrement grands que tous ceux qui lui avaient valu les honneurs du siècle ! Plus le corps était frappé, plus l'âme s'élevait ; et Vandier n'avait pas à attendre une menace suprême pour se dire chrétien. La foi est la meilleure assurance contre la mort ; et lui-même le proclamait, en s'écriant dans ses souffrances, que celui-là ne meurt pas qui est chrétien. Ce fut à Viroflay, où l'on avait cherché un peu plus d'air pour son dernier souffle, un peu plus de verdure pour ses derniers regards, qu'il échappa à ce doux cercle qui le veillait de si près.

Le nom qu'il portait n'est pas éteint. Ses fils s'élèveront à l'ombre de ce nom qui ne s'oubliera pas. La Vendée a prouvé souvent qu'elle avait longue mémoire ; et ceux qui ont pu se dire les amis du père tendront la main plus tard à ses enfants, trop jeunes maintenant pour sentir tout leur malheur ; jeunes hommes, ils verront surgir autour d'eux ces vieux amis inconnus ; ils s'étonneront d'avances d'hommes âgés qui leur ouvriront les bras en leur disant : Et moi aussi j'étais de ceux qui avaient le droit d'aimer votre père.

Il serait infini de reproduire ce que tous les organes politiques ont dit de l'homme que perdait la France, impossible aussi de rappeler les témoignages d'affection et de douleur de tous ceux que les plus hautes situations de l'État avaient mis à même de connaître Vandier. Ses funérailles furent celles de l'homme regretté de tous, et de l'un des haut placés de ce monde. Mais plus grande est la simple parole du curé de Viroflay qui, la veille de ces obsèques, souhaitait en pleine église à ses paroissiens une mort aussi belle.

Sur la tombe ouverte, deux discours rappelèrent sa vie et sa mort, ses services et ses amitiés. M. le capitaine de frégate baron Alquier résumait en quelques mots ce qu'avait été l'homme de mer, ce qu'était l'homme de cœur ; M. Baudry d'Asson venait, au nom de ses collègues, retenus par les devoirs d'une session du Conseil général, apporter l'écho de la douleur de tout un département. L'âme du député de la Vendée se répandait sur la tombe

de l'ami. Il refusait de lui dire adieu, parce que l'amitié, plus forte que la mort, doit rester au delà des brisements de cette vie, et ne voulait lui dire qu'au revoir, se trompant seulement en cela que celui qui se sépare d'une telle âme, en même temps qu'il lui dit au revoir, lui dit nécessairement A Dieu !

Si je ne puis citer ces témoignages unanimes que fesaient pleuvoir sur le nom de Vandier, la presse, la politique et les liaisons les plus hautes, je ne peux pas taire une parole que l'on n'a pas redite encore et que je trouve si belle qu'elle m'apparaît moins comme une marque de sympathie que comme un signe de la consolation la plus élevée. « J'apprends avec consternation, écrivait Mgr l'évêque de Verdun, la mort de M. Vandier. Les hommes les plus aptes à relever notre édifice social, les hommes dans la force de l'âge et du talent nous sont enlevés à la veille de la lutte décisive. Dieu veut donc se charger seul du salut de la France, puisqu'il appelle à lui ses meilleurs soldats. Inclignons-nous devant ses desseins mystérieux, et tâchons par nos prières et par nos œuvres d'appeler sur notre chère patrie la plénitude des miséricordes divines. »

C'est qu'en effet dans la mêlée qui se prépare, il ne suffira pas de serrer les rangs pour concentrer ses forces. Un soldat obscur tombe, un autre le supplée ; un capitaine éprouvé ne se retrouve pas. Bien hardi celui qui se dirait apte à défendre les doctrines sociales, d'autant plus menacées qu'on déclare qu'elles ne le sont pas, avec l'ardeur et l'habileté qu'y eût mises Vandier. Cette énergie et cette cordialité si finement fondues ensemble, cette puissance de remuer les masses honnêtes et de sympathiser de suite avec les esprits les plus exercés, qui pourrait les posséder à ce point ? Nous ne le savons pas. Qui serait donc digne de succéder à ce titre de sénateur que l'estime publique vendéenne avait imposé à celui que nous regrettons ? Personne ; car nous avons le droit de dire que si, dans ce poste, Vandier n'est pas remplacé contre son gré, il ne le sera pas suivant son mérite.

S. HALGAN.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

RECHERCHES SUR LA CHEVALERIE DU DUCHÉ DE BRETAGNE, suivies de notices concernant les grands officiers de la couronne de France qu'a produits la Bretagne, les grands officiers du duché de Bretagne, ainsi qu'un grand nombre de chevaliers bretons, par A^{dre} de Couffon de Kerdellech. — Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, éditeurs. — Paris, Dumoulin. 20 fr. les 2 volumes.

DEUXIÈME VOLUME¹

Ce second volume contient plus de deux mille notices sur des chevaliers bretons, la plupart peu connus et qui ne figurent même pas toujours dans les nobiliaires, leur race étant éteinte depuis longtemps. M. de Couffon s'est fait un pieux devoir de remettre en lumière ces mémoires disparues, et, à l'aide des sèches nomenclatures de dom Morice et de textes épars dans les cartulaires de nos abbayes, il a pu reconstituer l'histoire de ces vieux braves dont le titre de *chevalier* était recherché, comme le plus beau des titres, par les princes même et par les rois. Ce qu'il a fallu de patiente étude et d'intelligente érudition pour rendre ainsi la vie à des légions de morts plus ou moins oubliés depuis six ou sept siècles est aisé à comprendre, et nous devons reconnaître que, malgré les difficultés et les obstacles, l'auteur a mené son œuvre à bien. On y trouve à la fois science et conscience.

Est-ce à dire que toutes les familles déclarées d'ancienne extraction y aient leur article? Non assurément, par une raison toute simple. L'ouvrage de M. de Couffon n'est pas, en effet, un

¹ Voir sur le premier volume la *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XLII, p. 206.

Nobiliaire; c'est une suite de *Recherches sur la Chevalerie bretonne*, et ceux-là seuls qui furent armés chevaliers y sont de droit. L'auteur leur adjoint, il est vrai, les grands-officiers de la couronne, tels que chambellans, écuyers, panetiers, bouteillers, qui n'avaient pas tous, à beaucoup près, reçu l'ordre de chevalerie, mais il ne va pas plus loin. Je regretterais qu'il n'eût pas fait exception aussi pour les croisés, si ceux-ci n'avaient, en définitive, leurs livres spéciaux. M. de Couffon nomme d'ailleurs ceux qui sont qualifiés chevaliers par les actes du temps.

M. de Couffon n'a pas, d'un autre côté, la prétention d'avoir nommé tous les chevaliers qu'a produits la Bretagne; mais il a nommé tous ceux dont il a pu trouver trace dans les documents contemporains. Chaque jour l'érudition s'enrichit de nouvelles découvertes, et il est probable, il est certain même, qu'il reste encore plus d'une charte à déchiffrer, plus d'un chevalier à rendre au jour. En attendant, le livre de M. de Couffon n'en est pas moins la collection la plus complète de noms chevaleresques appartenant à notre province, et n'en restera pas moins toujours un livre d'or pour la chevalerie bretonne.

Les chevaliers y sont classés par siècles et par ordre chronologique, depuis le XI^e siècle jusqu'à l'an 1532, époque de la réunion définitive de la Bretagne à la France. Une difficulté toutefois se présente ici. Le *miles* ou chevalier de la première moitié du onzième siècle l'était-il au même titre que Geoffroi de la Roche qui recevait l'accolade de Beaumanoir au combat des Trente, ou que Simon de Lorgeril qui était armé chevalier par le connétable de Richemont au siège de Montreuil? M. de Couffon est le premier à nous avertir que non. Au commencement du onzième siècle, la chevalerie n'était pas encore organisée, et l'on entendait simplement par chevalier un seigneur de haubert, c'est-à-dire possesseur d'un fief devant le service d'un ou de plusieurs cavaliers armés de toutes pièces et portant le haubert. Il s'ensuivait que le titre de *miles* se trouvait parfois appartenir à des clercs, à des moines et même à des femmes en raison de leurs fiefs. M. de Couffon nous en donne plusieurs exemples; mais lorsque la chevalerie eut reçu sa pleine organisa-

tion, le titre de chevalier cessa d'être attaché à la terre pour ne l'être plus qu'à la personne.

On s'imagine souvent, de nos jours, que la particule *de* était un indice de noblesse. S'il en était ainsi, le tiers-état n'eût certainement pas compté moins de nobles que la noblesse elle-même, car il n'était pas un riche bourgeois qui ne fit suivre son nom de famille du nom de sa demeure. Collin d'Harleville, le charmant auteur de *l'Optimiste* et des *Châteaux en Espagne*, ne devait même son dernier nom qu'à un modeste champ de l'héritage paternel. A défaut de champs, quelques-uns se fabriquaient à eux-mêmes un fief de fantaisie. Poquelin devenait *M. de Molière*; Arouet, *M. de Voltaire*; Jean Le Rond, *M. d'Alembert*; Chassebœuf, *M. de Volney*. C'étaient surtout les *philosophes*, remarquez-le bien, qui se donnaient de ces petits airs. La manie de la particule s'étendit enfin jusqu'à certains hommes de la Révolution, jusqu'à certains grands égaux de la nuit du 4 août. Ai-je besoin de rappeler Péthion de Villeneuve, Hérault de Séchelles, Collot d'Herbois, Barrère de Vieuzac, Fabre d'Églantine, etc., etc.? Ce qui est vrai, c'est que la noblesse était complètement indépendante de la particule, laquelle indiquait seulement pour le noble la possession d'un fief, pour le bourgeois celle d'un domaine quelconque, et pour plusieurs n'indiquait rien du tout.

Parcourons maintenant les longues listes d'anciens chevaliers que M. de Couffon nous donne. A côté de Guyomar de Léon, de Roland de Rieux, de Joscelin de Rohan, d'André de Vitry, de Jean de Dol, de Jean de Machecoul, de Geoffroi d'Ancenis, etc., nous voyons trois ou quatre Giffart, tous chevaliers, tous illustres; plus loin, c'est Guion Malvoisin, que Joinville appelle *Monseigneur* et qui fut tellement couvert de *feu grégeois*, à la bataille de la Massoure, que sa *gent* eut grande peine à l'éteindre. Citerai-je maintenant Geoffroy Poulart, qui périt au combat des Trente, Geoffroy Charruel, *vallant chef*, dit d'Argentré, *et fort renommé pour homme de guerre*; Guillaume Bodin, qui fit prisonnier le fameux captal de Buch à Cocherel; Georges Chesnel, l'une des victimes d'Azincourt; Jacques Bardoul, l'un des intrépides défenseurs de Rhodes sous le grand-maître

d'Aubusson, etc., etc.? Aujourd'hui, on se croirait obligé de dire *de Giffart, de Malvoisin, de Poulart, de Charruel, de Bodin, de Bardoul*, autant de non-sens, qui ne s'expliquent que parce que la noblesse n'a pas aujourd'hui de signe plus marqué. Mais à l'époque où elle avait ses assemblées propres, ses fiefs, ses emplois, ses charges, elle tenait beaucoup moins à ce qui semble être maintenant la forme essentielle des noms aristocratiques.

Mais une autre pensée nous domine tristement en étudiant ces listes: c'est que la plupart des noms qu'elles rappellent ont disparu! Ces vieux privilégiés avaient, en effet, le grand privilège de la mort sur tous les champs de bataille, et nous n'en retrouvons plus que de rares débris. Que sont devenues, par exemple, les familles des trente-huit bannerets de Bretagne qui combattirent, en 1214, à Bouvines? trois seulement répondent à l'appel: Rohan, Tinteniac et Châteaubriand. Et des trente combattants de la lande de Mi-Voie, en 1351, combien ont aujourd'hui des représentants de leurs noms? six ou sept peut-être: Tinteniac, du Bois, Gouyon, la Roche, du Parc, Mellon, Beaucorps; mais les Beaumanoir, les Pestivien, les Trésiguidy, les Montauban, les Sérent, les Keranrais, les Lanloup, les Catus, les Arel et quinze autres! ils n'existent plus que dans le pieux souvenir du pays dont ils ont contribué à illustrer le nom.

Les *Recherches sur la Chevalerie* de M. de Couffon se distinguent non-seulement par l'érudition, mais encore par la critique, et le traité des *Origines de la noblesse* qui leur sert de conclusion est remarquable à la fois par la précision, la clarté et l'exactitude.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

CINQUANTE JOURS EN ITALIE, par M. Georges Bastard, avec une préface, par M. H. Nadault de Buffon. — In-18. Paris, Dentu, et Nantes, chez les principaux libraires. — 3 fr. 50.

Dans notre *Bibliographie* de juillet, nous avons eu le tort, en mentionnant cet ouvrage, d'omettre le nom de l'auteur, M. Georges Bastard, de Nantes. Nous réparons ici cet oubli, et nous profitons de la circonstance pour reproduire la belle lettre-préface de M. Nadault de Buffon :

Mon cher collègue,

Vous me demandez une préface pour votre livre.

Une préface, quelque courte soit-elle, ne se lit guère ; c'est un motif de plus pour ne pas me faire prier.

En fondant sur votre sol la Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons, j'ai eu cette pensée qu'il est possible, en ce temps d'égoïsme et de désunion, de confondre dans une action commune sur le terrain neutre du devoir, du dévouement, du sacrifice et du patriotisme, non-seulement toutes les classes sociales, depuis leurs sommets jusqu'à leurs plus humbles représentants, non-seulement tous les partis politiques, mais encore toutes les généreuses inspirations de l'intelligence et du cœur.

On peut faire du sauvetage social en même temps que du sauvetage maritime.

Nous avons parmi nous des artistes, — peintres et sculpteurs, des savants, des inventeurs, des écrivains, — prosateurs et poètes, et chacun s'inspirant de notre programme s'applique à mettre son talent ou son savoir au service de la grande cause humaine.

Vous avez choisi votre part.

Vous vous êtes fait littérateur.

Vous avez parcouru l'Italie en touriste, et maintenant vous décrivez en observateur ce que vous avez vu.

Votre style familier, qui tient plus de la causerie que du récit, intéresse sans fatiguer.

Quoi que l'on ait pu écrire sur l'Italie, il restera toujours à dire.

L'Italie, terre privilégiée où l'art et la nature se donnent la main, est aussi riche et aussi féconde que l'imagination humaine. Elle offre au monde ce spectacle jusqu'ici unique d'un même sol où se sont épanouies coup sur coup deux civilisations puissantes : l'Antiquité et la Renaissance.

Rome est à elle seule un monde ; et, après que l'on a parcouru et admiré Rome moderne, il reste encore à découvrir et à étudier Rome antique.

Ce qui en est sorti de statues et de tableaux a suffi pour peupler tous les musées du monde.

Le prince Borghèse ayant un jour cédé, un peu par contrainte, à son beau-frère Napoléon, son musée des antiques, il lui suffit de

faire quelques fouilles dans ses domaines pour reconstituer sa galerie.

Ce que ce coin de terre a jeté d'éclat sur le monde est inconcevable.

L'Italie, après la Grèce, — la Grèce n'a pas eu de Renaissance, — est le foyer où se sont allumées toutes les civilisations.

Je suis allé, moi aussi, en Italie, j'ai vu, — alors, hélas ! que je pouvais encore voir, — les sites que vous décrivez ; j'en puis attester l'exactitude.

J'ai vu Florence, Venise, Naples, Rome, Pise, Milan, Vérone, Padoue, Mantoue et les vieilles cités lombardes, je me suis arrêté aux lieux où on ne s'arrête plus, j'ai traversé les lacs, monté et descendu les Alpes et les Apennins, — où je me rencontrais même un jour, dans les Abruzzes, avec une bande en pleine insurrection contre les troupes royales.

Pie IX était à Rome avec le général de Goyon ; Garibaldi quittait Naples où Victor-Emmanuel n'était pas encore entré ; Alexandre Dumas résidait princièrement à la villa Reale.

Que d'événements dans l'intervalle !

Je ne sais ce qu'il adviendra de l'unité italienne.

Il y a des flammes qui s'éteignent lorsqu'on prétend les concentrer dans un seul foyer.

En attendant, l'Italie qui autrefois n'avait pas d'impôts, paie cher son droit de cité parmi les grands empires.

Elle construit des vaisseaux, arme et exerce des soldats ; mais au milieu du fracas des armes on n'a pas encore vu refleurir la fleur délicate de l'art.

D'un autre côté, Naples, Venise, Florence, Parme, Milan, Turin, ces capitales découronnées, se résigneront-elles toujours à ne plus être que des chefs-lieux de préfecture ou de sous-préfecture ?

Ferrare, Pise, Modène, Vérone, Bologne, Mantoue, Padoue, Ravenne sont des villes mortes depuis que la vie publique s'en est retirée.

J'étais en Italie au moment de sa transformation ; j'ai fréquenté ses hommes politiques, j'ai recueilli de leur bouche et conservé de

curieuses confidences, — car, ainsi que vous, j'ai écrit mon voyage. Je n'en ai publié qu'une partie ; mais à l'heure du repos, — si je dois le connaître un jour, — j'éprouverai, j'en ai le pressentiment, une sensation douce à revivre dans ce passé, en évoquant le souvenir de merveilleux sites que l'on n'oublie jamais après qu'on les a vus.

Ce plaisir, les touristes en Italie qui n'ont pas écrit leur voyage vous en seront redevables.

Publier au temps où nous sommes un *Voyage en Italie* n'est pas, je vous en ai prévenu, une entreprise sans témérité.

On voyage toujours, on voyage même beaucoup ; mais on voyage en chemin de fer, la nuit, en franchissant rapidement les distances, en ne s'arrêtant que dans les villes principales ou les sites à la mode, allant d'hôtels en hôtels, de casinos en casinos, — et, lorsqu'on revient, on n'a rien vu ; c'est à peine si on a *entrevu*.

Ils sont rares les touristes qui ne se mettent en route qu'après avoir préparé leur voyage, — ceux qui voyagent à petites journées, souvent à pied, séjournant dans des lieux inconnus, traversant vite les villes où le luxe de la vie moderne attire les ennuyés de tous les pays ; — ceux-là achèteront et liront votre livre.

Ils le liront avant de partir pour se tracer un itinéraire ; ils le reliront au retour pour rappeler leurs souvenirs et faire revivre leurs émotions.

De leur côté, les Hospitaliers Sauveteurs Bretons ne peuvent rester étrangers à la fortune de votre livre.

D'abord parce que nous nous intéressons à tout ce que font nos camarades, mais surtout parce que vous avez eu la généreuse pensée d'en verser le produit à la caisse de retraite des Sauveteurs, où puisent également leurs veuves et leurs orphelins.

Grimm rapporte que le duc de Fitz-James, lisant les premiers volumes de l'*Histoire naturelle*, remarqua l'insistance avec laquelle son valet de chambre étudiait sa physionomie chaque fois qu'il refermait le livre.

— Ah ! ça, lui dit un jour le duc, à qui en as-tu ?

Excusez, Monseigneur, je suis Bourguignon, et M. de Buffon nous

fait tant de bien à nous autres habitants de Montbard, que nous ne pouvons rester indifférents au succès de ses ouvrages.

Le vôtre, qui représente une bonne action, excitera autour de lui les mêmes sympathies.

Puisse cette sympathie des humbles et des petits qui ne savent pas tous lire dans des livres, mais qui sont tous braves, dévoués, généreux et reconnaissants, puisse cette sympathie des honnêtes gens vous porter bonheur !

C'est sous le patronage de la Bienfaisance que vous vous présentez au public.

H. NADAULT DE BUFFON.

Paris, juillet 1878.

LA MAISON DU CAP, nouvelle bretonne, par M. Hippolyte Violeau. — Un vol. in-18, 4^e édition, revue et corrigée, v-238 pp. Paris, Blériot, quai des Grands-Augustins, 55. — 2 fr.

Si nous parlions de ce livre, nous, Bretons, on nous suspecterait peut-être de partialité ; aussi préférons-nous emprunter à l'*Ouvrier* cet hommage qu'il lui rendait récemment :

Je viens d'éprouver un des plus vifs et des plus purs plaisirs que je connaisse. J'avais lu et relu, il y a trente ans au moins, la *Maison du cap*, d'Hippolyte Violeau. Ce chef-d'œuvre du conteur breton était demeuré dans un coin de ma mémoire, comme l'une de mes plus exquises jouissances littéraires. J'y revenais, après un si long temps. — Ne trouverais-je pas, cette fois, le récit puéril, ou invraisemblable, ou d'une excessive sentimentalité ?

Au simple point de vue de l'art, ne me semblerait-il pas démodé?... Oui, démodé, il y a des œuvres qui *datent*, fussent-elles signées des noms les plus illustres. Le *Dernier Abencérage*, à côté de pages admirables, n'en a-t-il pas qui rappellent les pendules de la Restauration ?

Rien de semblable ici. Le poète de Brest et de Morlaix nous raconte une histoire simple, touchante, d'un style naturel et sans apprêt, mais que relève fort agréablement une petite pointe de jeune enthousiasme.

Si je voulais définir d'un mot la *Maison du cap*, je dirais que c'est

Paul et Virginie écrit non plus par un disciple de Rousseau, mais par un fidèle enfant de l'Église. C'est une histoire d'amour... Mais cet amour est si chaste et si dévoué, les joies comme les peines de la vie sont toujours si étroitement rattachées par le narrateur à la pensée du ciel, que l'impression qui nous reste, quoique un peu triste, n'est point décourageante; elle est, au contraire, rassurante et fortifiante.

L'espace nous manque pour appuyer nos dires de quelques citations. Concluons en disant, sans hésiter, que la *Maison du cap* est un des types les meilleurs et les mieux réussis du vrai roman chrétien.

EUGÈNE DE MARGERIE.

FLEURS DE BRETAGNE, poésies, par M. Émile Grimaud. — Un vol. in-18 Jésus, titre rouge et noir, 246 p. — Paris, Alphonse Lemerre, passage Choiseul, 27. — 3 francs.

Avec quel plaisir on se retrempe et se rafraîchit dans les flots purs d'une poésie comme celle de M. Émile Grimaud, qui ne chante que les plus nobles sentiments de l'âme, dans la bonne et saine langue d'autrefois, dans la forme traditionnelle consacrée par tant de chefs-d'œuvre! M. Émile Grimaud n'essaie pas de briser les vieux moules; il aime mieux les remplir à son tour, avec des idées qui n'ont certes rien de neuf, mais qu'il exprime dans une forme bien à lui. Il sait qu'il importe plus encore d'être vrai, sincère, ému, d'avoir un esprit qui s'éclaire aux lueurs du vrai, une âme qui résonne à toutes les impulsions du beau et du bien, que d'être original à la façon de ces Chérubins endiablés qui font leur cour à la Muse en la chiffonnant dans tous les coins, sans aucune intention légitime, comme si elle s'appelait Fanchette ou Suzon. Ou plutôt il sait bien que la première originalité c'est la sincérité de l'émotion et la vérité du style.

M. Émile Grimaud a débuté dans la poésie en 1855 par les *Fleurs de Vendée*; il nous donne aujourd'hui les *Fleurs de Bretagne*. Son cœur, comme sa vie, s'est partagé entre ces deux pays, qui, en réalité, n'en font qu'un. Il eût pu donner pour épigraphe à son livre, comme à tous ses livres, le mot fameux : *Catholique et Breton*.

M. Émile Grimaud est essentiellement le poète vendéen. Il porte la cocarde blanche au chapeau et le chapelet à la ceinture. C'est un fidèle. De son pays natal il aime tout : les mœurs, les croyances, les hommes, les paysages; il en partage les idées, les amours et les haines; il n'a rejeté aucun de ses grands souvenirs. Ils sont rares, les poètes qui n'ont jamais chanté que Dieu, le foyer et la patrie. Voulez-vous savoir jusqu'où M. Émile Grimaud pousse le culte de la famille? Il a écrit en tête d'une de ses pièces, sans ambages et sans détour : *A ma belle-mère*. Et, pour comble, la pièce est charmante. On voit bien que ce poète-là est un Vendéen, qui n'écrit pas ses vers dans les cafés du boulevard.

Hymnes, idylles et romances, petits tableaux et petits poèmes, l'auteur aborde ces genres divers avec une grande variété de rythmes et une parfaite unité d'inspiration. Quoiqu'il soit surtout un poète tempéré, il sait pourtant, quand il le faut, « ajouter à sa lyre une corde d'airain », et même y faire vibrer l'iambe vengeur. Les douleurs de la France vaincue lui ont dicté des vers émus et vigoureux. Nous avons relu, dans les *Fleurs de Bretagne*, l'appel à Victor de Laprade, qui eut l'honneur de provoquer l'admirable réponse que l'on sait. Les chefs-d'œuvre de ce volume sont peut-être les trois pièces patriotiques : *Une Méprise*, *le Rameau de laurier*, surtout *les Croyants*, où a passé le souffle des *Poèmes civiques*. Décidément la Bretagne porte des fleurs qui valent mieux que celles du bitume parisien.

(Gazette de France.)

VICTOR FOURNEL.

M. Barthélemy Pocquet.

Il vient de mourir à Rennes, le 30 août dernier, un homme d'un grand mérite, d'un talent élevé, solide, d'un jugement droit et ferme, d'un caractère au dessus de tout éloge, à qui l'on ne pouvait reprocher qu'une modestie extrême, qui le portait à s'écarter, à se cacher en quelque sorte dans son intérieur, avec autant de soin que tant d'autres — vains et nuls — en mettent à se montrer.

Pendant trente ans, M. Barthélemy Pocquet a consacré toutes ses forces à ce labeur incessant de la presse périodique, — labeur ingrat, fatigant, sorte de rocher de Sisyphe qu'il faut chaque jour rehissier au sommet de la montagne d'où il retombe inévitablement le lendemain matin ; mais aussi tâche nécessaire, s'il en fut, dans le monde actuel ; tâche méritoire, quand on l'accomplit avec loyauté, honneur, courage, pour la défense de toutes les idées honnêtes, de tous les sentiments respectables.

Autant il faut détester, honnir ces vils ouvriers, ces barbouilleurs qui, faisant du journalisme un métier, insultent chaque jour, à tant la ligne, la morale, le bon sens, la langue française ; — autant on doit honorer les hommes nés avec des loisirs et de l'indépendance, qui, par conviction, par sacrifice, vouent leur vie et leur talent à des luttes quotidiennes pénibles et sans éclat, pour maintenir ce qui reste encore des principes essentiels de la société française et chrétienne.

Tel était M. Barthélemy Pocquet. Nous laisserons le soin de caractériser son talent à ses deux excellents collaborateurs du *Journal de Rennes*, MM. P. de la Bigne Villeneuve et L. Philouze, qui parlent de lui ainsi :

« Athlète heureusement doué, plein de ressources et de moyens qu'il mettait au service de la cause catholique et monarchique, Barthélemy Pocquet avait de précieuses qualités comme publiciste. C'était un judicieux et sagace appréciateur ; toujours laborieux, il avait beaucoup lu, beaucoup étudié ; il aimait à approfondir les questions, et dans les discussions il montrait la justesse et la pénétration d'un observateur sérieux et instruit. La loyauté et la franchise caractérisaient sa polémique ; la mauvaise foi l'indignait, l'affligeait et lui inspirait le dégoût des débats où elle se mêlait. Mais l'ardeur de ses convictions ne l'aveuglait pas, il savait rendre justice à des adversaires honorables, et le sentiment de l'impartialité ne lui fit jamais défaut. — Dans la plénitude de sa belle intelligence, à l'âge où l'on peut encore faire des plans d'avenir et compter sur la vie, Barthélemy Pocquet a entendu l'appel suprême : il venait d'accomplir sa cinquante-huitième année. »

Comme homme privé, Barthélemy Pocquet avait des qualités rares. Son amitié n'était pas banale, elle était sûre ; sa conversation, nourrie de faits, de notions précises, d'aperçus originaux. Il détestait l'enflure et la pose. En paroles comme en actes, il était toujours vrai, toujours sincère et toujours *lui-même*, sans s'inquiéter qui le trouvait bon ou mauvais.

Il laisse des fils qui, par leur caractère comme par leur talent, porteront dignement son héritage. Qu'ils nous permettent de nous associer à leur douleur, de pleurer à côté d'eux la mort si inattendue, si prématurée de ce chrétien courageux, de cet écrivain consciencieux, habile, infatigable, de cet ami précieux et rare....

ARTHUR DE LA BORDERIE.

ERRATUM. — Dans le *Sonnet de la Condamine*, que publiait notre dernière livraison, p. 130, il faut lire ainsi le dixième vers :

De Byzance à Quito, j'observai tous leurs pas.

— M. Hennaü, président de chambre honoraire à la Cour de Paris, est mort en Bretagne le 21 août. Né à Rennes en 1806, M. Hennaü avait été substitut à Dinan et à Quimper. Il a été inhumé à Montfort (Ille-et-Vilaine), dans un tombeau de famille.

— M. le capitaine de frégate Auguste Gicquel des Touches est décédé le mois dernier, à Brest, dans sa quarante-neuvième année. Il était frère de l'ancien ministre de la Marine.

L'espace nous manque pour retracer sa belle carrière, que des infirmités précoces, suites de ses blessures, le contraignirent d'abandonner. Membre assidu des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, M. Gicquel des Touches fut le fondateur du cercle catholique d'ouvriers de sa ville natale, dont il accepta d'être président, fonctions qu'il remplit jusqu'à son dernier jour avec un dévouement admirable, bien connu de toute la Bretagne.

CHRONIQUE

Le Congrès breton d'Auray.

L'Association Bretonne a tenu son congrès annuel du 26 au 31 août dernier, à Auray.

Pour un congrès historico-archéologique, et surtout pour un congrès breton, impossible de trouver mieux que cette vieille petite ville, autour de laquelle rayonnent, en quelque sorte, les plus antiques monuments, les plus grands souvenirs de notre histoire.

Au sud, Carnac et ses mille menhirs, Locmariaker et ses tumulus et ses dolmens gigantesques, la mer vénétique où les Galls d'Armor tinrent tête à César. Sur les côtes du Morbihan et de la rivière d'Auray, partout des ruines de villas et des débris de voies romaines, trace immortelle du passage du peuple-roi. A Langon-Bras, à Locoal, de beaux *ler'hs* carlovingiens. Sous Auray, la belliqueuse légende de la grande lutte bretonne du XIV^e siècle chantée par Froissart, qui se dénoua (en 1364) dans la plaine fangeuse où coule sinueusement l'Alrée. Et pour couronnement, à une lieue de là, le sanctuaire national de sainte Anne, la patronne de la Bretagne, tout brillant de sa gloire nouvelle, plus auguste encore peut-être par ses souvenirs anciens.

La ville est en harmonie avec ce cadre. Pourtant, point de monuments antiques. Le vénérable M. Bizeul a en vain gratté son sol sans pouvoir en extraire une tuile romaine. Nous y avons vu jadis quelques pans de mur d'un château ducal du XIV^e siècle, qui ont disparu, croyons-nous, à l'heure qu'il est. Tout ce qu'on y a jamais cité d'antérieur à la Renaissance est une salle (difficile à découvrir) de l'ancien hôpital du Saint-Esprit, qui serait, dit-on, du XIII^e siècle.

Auray ne laisse pas d'avoir une physionomie originale, un parfum de vétusté très-appréciable. On sent que les grands événements de l'histoire ont passé là. Mais la ville existe depuis tant de siècles (elle prétend

remonter au roi Arthur!) qu'il lui a fallu — et plus d'une fois — renouveler complètement sa parure. C'est une vieille fort agréable, qui s'est remise à la mode. Entendons-nous : ce n'est pas la mode d'aujourd'hui, c'est celle des trois derniers siècles, qui va de la Renaissance à la Révolution. Cela, en histoire, s'appelle *le moderne*, mais cela a encore de la tournure, du galbe, du pittoresque. Ce n'est pas *l'actuel* — qui est plat.

Auray a, entre autres, bon nombre de maisons du XVI^e siècle, à pignon pointu, poutres apparentes et sculptures de pierre ou de bois; une église avec un beau rétable et un beau portail de style Louis XIII, et de grandes fenêtres ogivales datées de 1672, qui semblent plus vieilles de deux siècles; un joli hôtel-de-ville à beffroi municipal, bâti au siècle dernier, contre lequel s'appuie une halle taillée dans le style et les vastes proportions du moyen-âge; une chapelle (celle du Père-Eternel) garnie de stalles du temps de Louis XIV, qui, par la délicatesse et la fantaisie de leurs fines sculptures, rivalisent avec les œuvres de la Renaissance. Auray surtout a une situation charmante, sur un plateau qui domine la profonde et pittoresque vallée où coule sa rivière¹, et du haut de la croix du Loch, un panorama immense d'une variété infinie, ravissante mosaïque de terre et de mer, de flots et de feuillages, de clochers et de landes, de bois et de châteaux, de chaumières et de blés noirs en fleur : somme toute, une des plus belles vues de Bretagne.

Aussi Auray est-il très-visité des touristes. A Savenay, où l'an dernier l'Association Bretonne avait porté ses pénates, il fallut, pour l'héberger, qu'un hôtelier de Saint-Nazaire vint improviser, dans un immeuble délaissé par les gendarmes, un véritable campement qui ne brillait pas par le confortable. A Auray, rien de pareil; nulle crainte d'y voir l'étranger menacé de coucher à la belle étoile, en présence des nombreux hôtels qui émaillent la ville.

* *

A tous points de vue, Auray était bien choisi pour un congrès. L'Association Bretonne y a ouvert le sien, le lundi 26 août à 2 heures de l'après-midi, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville. Les discours habituels d'inauguration ont été prononcés par MM. Rieffel, directeur général de l'Association, et L. de Kerjégu, directeur honoraire; A. de Châteaueux, directeur de la section d'Agriculture, et Th. de la Villemarqué, directeur de la section d'Histoire et d'Archéologie. Ce dernier a consacré la plus grande part de son allocution à retracer la vie et les travaux de M. Ropartz, à exprimer les regrets profonds qu'inspire sa perte à l'Association Bretonne, qui gardera toujours son souvenir.

¹ On l'appelle l'Alrée ou le Loch.

M. de Kerjégu a eu un grand succès en peignant, d'un style touffu mais original, la vie et les vertus simples, solides, journalières, de nos cultivateurs bretons, « ces vieux de la terre (a-t-il dit), qui la font « tour à tour si charmante de verdure, si belle et si riche sous les « moissons que le vent balance et que dore le soleil; ces bonnes gens « si simples, dont toute l'histoire semble se résumer dans la fonction « vulgaire de fouiller le sol, d'y répandre la semence, de moissonner, « puis de conduire grains et troupeaux au marché; ces paysans en « sabots, aux mains si épaisses qu'on les taillerait en semelles, aux « visages si calmes qu'on pourrait se demander comment se manifeste « en ces créatures humaines le souffle divin, et qui cependant, eux aussi, « ont leurs hauts faits. »

L'Association avait résolu de donner la présidence du Congrès au président du Conseil général du Morbihan, M. Charles de la Monneraye; malheureusement, M. de la Monneraye, appelé ailleurs par une mission officielle, a fait connaître l'impossibilité où il était de venir à Auray. Au point de vue de la présidence, ce contre-temps très-regrettable a cependant pu être réparé, grâce à la présence de M. V. Audren de Kerdel, vice-président du Sénat, élu à l'unanimité président du Congrès et chargé de diriger les travaux de la section d'Agriculture. M. Arthur de la Borderie a été élu président de la section d'Archéologie.

Les travaux de cette dernière section intéressant plus particulièrement nos lecteurs, nous les résumerons ici brièvement.

Au point de vue archéologique, les deux points les plus intéressants du Congrès d'Auray ont été l'excursion à Rosnarho et l'exhibition du *cellé* emmaché du bassin de Penhouët.

* * *

Rosnarho est un joli petit château, bâti, comme son nom l'indique¹, sur un tertre qui descend en pente douce jusqu'au bord de la rivière d'Auray (rive droite), une lieue au sud de cette ville, en face de la pointe de Kerisper. La rivière, quoique étranglée en cet endroit, est déjà un vrai bras de mer, large de plus de 300 mètres. Du salon de Rosnarho on voit, en face, le confluent de cette rivière avec celle de Pontsal, grande plaine d'eau qui, de là, semble un lac triangulaire, encadré de coteaux abrupts tout couverts de bois. Impossible d'imaginer un site plus original, plus pittoresque. Je n'ai point visité les lacs d'Ecosse, au bord desquels, il y a cinquante ans, la muse romantique aimait promener ses fantaisies idéales, ses rêveuses tristesses; mais j'imagine qu'ils sont faits comme cela. Ici seulement, lorsque nous y allâmes, la brume d'Ecosse était remplacée —

¹ Ros-nac'ho (prononcé nar'ho) signifie à la lettre tertre mouillé.

très-avantageusement — par un ciel clair et un soleil doux et tiède, qui égayait de ses jeux de lumière les grandes lignes un peu sévères du paysage et la verdure un peu terne des pins.

A quelques centaines de pas sur la gauche du château, en regardant la mer, le châtelain, M. Bénard, officier de marine, a découvert sous un bois taillis et exhumé avec beaucoup de soin, vingt à trente piles à peu près carrées en maçonnerie romaine, d'un peu moins de deux mètres de côté, séparées l'une de l'autre par un intervalle un peu plus large, et qui font suite à une assez longue muraille pleine, en haut de laquelle on reconnaît les traces d'un canal. Les piles (dont aujourd'hui la partie inférieure seule subsiste) étaient reliées par des voûtes en briques cimentées, dont on a retrouvé beaucoup de fragments. Le canal se poursuivait, porté par ces piles et par ces voûtes, sur un lit de béton recouvert d'une couche de ciment uni et lisse, dont il reste des débris nombreux de grande dimension et très-caractérisés.

L'ensemble de cette construction forme une ligne à peu près droite, longue d'environ 150 mètres, qui aboutit à la rivière d'Auray, juste en face de la pointe de Kerisper. Dans ce bras de mer, à marée basse, on a reconnu les bases d'autres piles placées en ligne, dans le prolongement de celles de Rosnarho; cela se nomme communément le pont de César, et le nom de *César* est même inscrit en grosses lettres autour d'une balise, placée au milieu de la rivière, sur un monceau de pierres et de briques qui marque l'une de ces bases.

De l'autre côté de l'eau, sur la pointe de Kerisper, quoiqu'on n'ait point fait de fouilles, on reconnaît à fleur de terre des traces de constructions en maçonnerie dans le prolongement de la même ligne, et l'on y a, sous nos yeux, trouvé de gros blocs de béton, tout semblables à ceux de Rosnarho.

Ce nom et cette tradition d'un *pont de César* et les débris de construction dans la rivière, ont mené pendant longtemps les archéologues à croire au passage d'une voie romaine. Mais on ne trouve trace de cette voie ni d'un côté ni de l'autre de la rivière, et d'ailleurs, depuis les découvertes de Rosnarho, il est clair que la largeur des piles est beaucoup trop médiocre pour porter une route. On est donc en face des ruines d'un aqueduc romain: c'est le seul monument de ce genre dont on ait jusqu'à présent trouvé trace en Bretagne. Et si, par la pensée, on mesure la longueur de cet aqueduc, la hauteur où il devait être porté en traversant la rivière pour atteindre le niveau de la pointe de Kerisper, on est obligé de convenir que ses dimensions, les difficultés de sa construction, en faisaient un monument comparable aux plus importants ouvrages de ce genre élevés par les Romains dans les Gaules.

Tous ces résultats ont été parfaitement établis et mis en lumière dans

un excellent rapport lu au Congrès d'Auray par M. le lieutenant Cadoudal.

* * *

Le celté emmanché du bassin de Penhouët (Saint-Nazaire) a été découvert — est-il besoin de le dire ? — par cet infatigable fouilleur, travailleur, écrivain, ingénieur, bien connu des lecteurs de la *Revue*, notre excellent ami René Kerviler. On a plus d'une fois trouvé des celtés (des celtés de pierre polie, comme celui-ci) avec des fragments de manche, mais rien que des fragments qui ne faisaient pas connaître, d'une façon complète et positive, la disposition de l'arme ou de l'instrument. Ici le manche est entier, il est de bois, long de deux pieds environ; il pénètre transversalement une douille en corne de cerf où le celté se trouve fixé, engagé par la pointe, tandis qu'il présente à l'extérieur son coupant en forme de hachette. Cet objet si curieux figure actuellement au Trocadéro, dans les vitrines de l'Exposition; mais il n'a pas conservé son aspect réel et primitif. Le manche de bois, devenu spongieux comme de l'amadou, n'a pu être longtemps à l'air sans se dépouiller de l'humidité qu'il gardait sous les couches d'alluvion de l'anse de Penhouët; dès lors il s'est peu à peu retiré, ratatiné, recroquevillé, de façon à perdre en partie sa forme primitive. Mais quand il la conservait encore, aussitôt après la découverte, M. Kerviler en avait fait un moulage d'une exactitude parfaite, plus vrai aujourd'hui que l'original, et qu'il a mis sous les yeux du Congrès breton.

Il serait trop long de reproduire les discussions auxquelles la destination, l'usage présumé de cet instrument et de ses congénères, a donné lieu à Auray; il y a là-dessus bien de la divergence et encore plus d'hypothèse. Ce qu'il est intéressant de constater, c'est la date de ce celté: d'après la profondeur à laquelle on l'a trouvé, M. Kerviler peut établir qu'il remonte environ au VI^e siècle avant Jésus-Christ.

* * *

Dans un autre ordre d'idées, et pour une époque toute différente, M. de la Borderie a signalé au Congrès un fait historique des plus curieux, jusqu'ici absolument inconnu: un complot, une vraie conspiration ourdie en 1492, quelques mois après le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII, pour détacher la Bretagne de la France et la livrer aux Anglais. C'était une coalition de toutes les ambitions déçues et mécontentes, où les grands noms ne manquaient pas. Les meneurs semblent avoir eu l'intention de rétablir, sous le protectorat de l'Angleterre, le trône ducal de Bretagne au profit du vicomte de Rohan qui y avait des prétentions et venait à ce moment d'être remplacé, comme gouverneur de cette province, par Jean de Châlon, prince d'Orange, cousin-germain

et fidèle soutien d'Anne de Bretagne pendant toute sa résistance à l'invasion française. On devine quelle rage ce déboire avait mise dans l'âme de l'avidé et ambitieux Jean de Rohan. On ne peut affirmer qu'il ait personnellement trempé dans le complot. Il y était représenté par l'un de ses cousins de la branche de Guémené, Louis de Rohan, sire de Rainefort, amiral de Bretagne.

La conspiration échoua, et même avorta, parce que la flotte anglaise ne put réussir à débarquer sur la côte bretonne le secours promis. Dès lors les conjurés, voyant le coup manqué, rentrèrent dans l'ordre à petit bruit, non sans se dénoncer un peu les uns les autres, si bien qu'un gros paquet de lettres des plus curieuses échangées entre eux, parmi lesquelles il y en avait même du roi d'Angleterre, finit par tomber aux mains du prince d'Orange, gouverneur de Bretagne, qui sut ainsi toute l'affaire et en arrêta la suite sans éclat. Ce paquet de lettres fut déposé par lui dans son chartrier de famille, — la famille de Châlon, — dont les titres font aujourd'hui partie des archives départementales du Doubs, à Besançon.

C'est là que M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs, ancien élève de l'école des Chartes, a récemment découvert cette curieuse liasse de lettres inédites. Pour être édifié sur leur valeur, sur les événements auxquels elles se rattachent, il en avait envoyé copie à M. de la Borderie, qui, autorisé par lui, les a communiquées au congrès d'Auray.

L'Association Bretonne publiera, nous l'espérons, ces curieux documents.

* * *

Parmi les autres travaux de la section d'Archéologie au congrès d'Auray, nous signalerons une brillante passe d'armes entre M. de la Villemarqué et M. Lallemand relativement à l'origine du patronage de saint Cornille ou Cornéli, à Carnac, sur les bœufs et les vaches; — deux excellentes monographies paroissiales (Guidel et Loccal-Mendou) par M. l'abbé Euzénot et M. l'abbé Luco; — de curieux documents sur l'instruction primaire dans nos campagnes avant la Révolution, par M. l'abbé Le Mée.

M. de la Villemarqué a aussi lu au congrès une étude intéressante sur la légende de la Vierge dans l'ancienne littérature bretonne.

En réponse à la question 12^e du programme (Histoire de l'imprimerie en Bretagne), M. de la Borderie a fait connaître, par de nombreuses citations, la nature et le caractère si original des vieilles impressions bretonnes du XV^e siècle, d'après la curieuse et récente publication de la *Société des Bibliophiles Bretons*.

Avec cette haute et entraînante éloquence qui lui est propre, M. de Kerdrel a traité cette grande, cette immense question, qui embrasse, à vrai dire, l'histoire entière de Bretagne et une bonne partie de l'histoire

de France : « Quelle part faut-il attribuer aux Bretons dans la civilisation de la France et dans la constitution de sa nationalité ? » Comme toujours M. de Kerdrel a charmé son auditoire, qui l'a — comme toujours aussi — couvert d'applaudissements.

Gardons-nous bien d'oublier M. du Laurens de la Barre. Sur un sujet léger de sa nature — la chorégraphie bretonne, les danses nationales de Basse-Bretagne et la musique qui les régle — il a donné au Congrès une étude charmante, nourrie de détails curieux et piquants. Son conte populaire de *l'Homme sans tête*, plein d'esprit, de sel comique, lu avec une bonhomie narquoise qui déride les plus sévères, a eu un grand et très-mérité succès de bon rire et de franche gaieté. Nos lecteurs en pourront juger bientôt, car nous leur donnerons le texte du conte. Mais ils n'auront pas l'auteur pour le leur lire — et ils y perdront....

* *

Pendant ce temps, la section d'Agriculture poursuivait de son côté ses utiles travaux. Elle entendait quantité de mémoires, discussions et conférences d'un grand intérêt. Mais — à mon grand désespoir — je suis à cet égard si incompetent, que je dois me borner à donner ici une sorte de table des matières. Je me bornerai donc à vous dire que le Congrès, dans ses séances agricoles, a successivement entendu : M. Abadie, sur les épizooties ; — M. Demolon, sur l'emploi des phosphates dans l'agriculture ; — M. Limon, sur ses expériences agricoles ; — M. de la Roche-Macé, sur le drainage, les irrigations, le régime des eaux dans les temps anciens et modernes (il est remonté, m'a-t-on dit, jusqu'aux Pharaons) ; — M. de Quénétaïn, sur le reboisement ; — M. Georges Ville, sur les engrais chimiques ; — M. Gy, sur les améliorations à introduire dans la race bovine bretonne ; — M. Philippar, encore sur les irrigations ; — M. du Bouëtiez, sur la culture de l'ajonc (question épineuse, s'il en fut) ; — M. de Lautrec, sur la régénération de la France par l'agriculture.

MM. Gressy et de Rorthays se sont réservé le sujet le plus appétissant : les huîtres. M. Gressy, médecin, ostréiculteur, et maire de Carnac, a signalé le péril dont sont menacées les huîtres de sa commune et de sa rivière : l'invasion des huîtres de Portugal. L'huître d'Auray, de Carnac, fraîche et savoureuse, est excellente et recherchée. L'huître de Portugal, affligée d'un fort goût aromatique, est, dès la troisième, insupportable ; les amateurs la repoussent avec perte. Mais elle, elle se pousse partout. Elle s'attache à la quille des navires, franchit avec eux les mers, débarque tout à coup là où on ne l'attend ni ne la désire, et étant très-prolifique, s'étend déplorablement dans les huîtrières. M. le docteur Gressy pense que cette invasion rapide de l'huître de Portugal tient en grande partie aux mœurs légères de ce perfide mollusque, contre lequel il prêche la

croisade. M. de Rorthays, tout en s'associant à la campagne de M. Gressy, en indiquant de nouveaux moyens de défense, a fait cependant quelques réserves touchant les inculpations portées contre les portugaises au point de vue de leur moralité. Le fait est qu'on a quelque peine à concevoir les légèretés de mœurs d'une huître, et ce serait assurément le cas de dire : Où diable la légèreté va-t-elle se nicher ?

Il est sûr, au moins, que jusqu'à présent les *carnacaises* défendent intrépidement la pureté de leur race, la saveur et la fraîcheur de leur chair. Le Congrès en a pu juger *de gustu* à Carnac même, chez M^{me} Lautram, lors de son excursion archéologique, — et a rendu pleine justice à leur vertu.

* *

Somme toute, ce congrès d'Auray est un excellent début pour la nouvelle direction de l'Association bretonne, renouvelée dans une assemblée spéciale tenue le 28 avril dernier, et qui se trouve actuellement ainsi composée : Directeur général, M. Rieffel ; directeur général honoraire (mais toujours en activité de service), M. Louis de Kerjégu, député ; — directeur de la section d'Agriculture, M. Aimeric de Châteauvieux ; secrétaire et trésorier de la même section, M. Haugoumar des Portes, conseiller général, et M. du Breil de Pontbriant ; — directeur de la section d'histoire et d'archéologie, M. de la Villemarqué, membre de l'Institut ; directeur-adjoint, M. Gaultier du Mottay (qui pour des raisons de santé n'a pu venir à Auray) ; secrétaire, M. René Kerviler.

Pour une nouvelle direction, à peine installée, c'était une rude tâche d'organiser, en aussi peu de temps, le Congrès de 1878 ; mais elle a eu l'heureuse chance de trouver en M. le maire d'Auray (M. de Thévenard) un auxiliaire bienveillant, empressé, infatigable, à qui doit être reportée une bonne part du succès.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ANNUAIRE DÉPARTEMENTAL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE, 1877. 24^e année, 2^e série, vol. 7. In-8°, xxxi-226 p. et 2 pl. La Roche-sur-Yon, imp. Gasté.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE. 1^{re} année (1877-1878). — In-8°, tiré à 250 ex. vergé pour les membres de la Société, vi-66 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

CHEMINS (LES) DE FER BACHETÉS, note, par Jules de la Gournerie, membre du Conseil général de la Loire-Inférieure. In-8°, 21 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

CINQUANTE JOURS EN ITALIE, par Georges Bastard, avec une préface par H. Nadault de Buffon. In-18, xii-300 p. Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud. Paris, libr. Dentu. 3 fr. 50
Se vend au profit de la caisse de retraite des Hospitaliers Sauveteurs bretons.

COMBAT DE BELLE-ÎLE OU DES CARDINAUX, par S. de la Nicollière-Teijeiro, archiviste de la ville de Nantes. In-8°, 42 p. Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud; libr. L. Morel.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

ÉLOGE FUNÈBRE DE M^{rs} FOURNIER, PRÉSIDENT D'HONNEUR DE LA SOCIÉTÉ ARCHEOLOGIQUE DE NANTES, par Charles Marionneau. In-8°, 13 p. Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*.

JOURNAL (LE) DE RENÉ FLEURIOT, gentilhomme breton (1593-1624). In-8°, 20 p. Paris, libr. Picard.

Extrait du *Cabinet historique*, t. XXIV.

LETTRES DU DOCTEUR EMILE COSSÉ A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS. In-8°, 20 p. Paris, impr. Ch. Blot.

MESSIE (LE) ANNONCÉ PAR LES POÈTES DU PAGANISME. Discours prononcé à la distribution des prix du Petit-Séminaire de Sainte-Anne d'Auray, par M. l'abbé Nicol, professeur de seconde. In-8°, 16 p. Vannes, impr. Galles.

PROMENADES DANS LE FINISTÈRE, par A. Riou. In-18, 323 p. Brest, Lefournier, libr.; Quimper, Salaün, libr.

LE CORRESPONDANT

25 août 1878. — I. La légende jacobine et la critique (G.-A. . . . — II. Les femmes philosophes, la marquise de Lambert (M. de . . . — III. Procès d'André Johnson, président des États-Unis, devant américain (Noailles, duc d'Ayen). — IV. La reine Christine à , souvenirs inédits de l'un de ses gentilshommes de la chambre, Baillon). — V. Le royaume des Hellènes (C^{te} de Gobineau). — VI. nouvelle allemande (Xavier Marmier, de l'Acad. fr.). — VII. Exposition universelle (Edmond Villetard). — VIII. Revue cri-ouhaire). — IX. Mélanges. — X. Quinzaine politique (Auguste

7 septembre 1878. — I. Ce qu'on trouve dans de vieilles let-manuel de Broglie). — II. Le grand Corneil, 1 (Victor de La-Acad. fr.). — III. Mystère et dépopulation de l'île de Pâques (jeuve). — IV. Les femmes philosophes, II (M. de Lescure). — actuel de la science sociale, 1 (Claudio Jannet). — VI. Procès on, président des États-Unis, devant le Sénat américain, fin c d'Ayen). — VII. Les méditations de Madame Louise de édat). — VIII. Mélanges. — IX. Revue des sciences (Henri — X. Quinzaine politique (Auguste Boucher).

CONDITIONS D'ABONNEMENT

DE LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* paraît le 25 de chaque mois, par livraisons de 80 ou 88 pages, format in-8°.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Hors Nantes.. 15 fr. par an. || Pour Nantes... 12 fr. par an.

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE CHEZ

A Nantes.. Au bureau de la Revue, pl. du Commerce, 4.	A Brest.... LEFOURNIER.
A Paris.... DUMOULIN, libraire, quai des Grands-Augustins, 43.	A Lorient... CHARLES.
A. AUBRY, rue Séguier, 48.	A Fontenay. FILLON.
A Rennes.. VERDIER.	A Luçon... RENAUD.
PLIHON.	A Vitré.... GUAYS.
FOUGERAY.	A Morlaix.. LE LÉDAN.
DENIEL.	A Lannion.. LE GOFFIC.
A Vannes.. GALLES.	A Dinan.... HUART.
A St-Brieuc. PRUD'HOMME.	A Redon... DUBOIS.
A Quimperlé. TH. CLAIRET.	A St-Malo.. CONI.
	A Tréguier.. LE FLEM.
	A Fougères. BREHIER.